

La victimisation criminelle au Canada, 2019

par Adam Cotter

Date de diffusion : le 25 août 2021



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca.

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

Courriel à STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca

Téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- | | |
|---|----------------|
| • Service de renseignements statistiques | 1-800-263-1136 |
| • Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants | 1-800-363-7629 |
| • Télécopieur | 1-514-283-9350 |

Programme des services de dépôt

- | | |
|-----------------------------|----------------|
| • Service de renseignements | 1-800-635-7943 |
| • Télécopieur | 1-800-565-7757 |

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « Contactez-nous » > « [Normes de service à la clientèle](#) ».

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de l'Industrie 2021

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

Une [version HTML](#) est aussi disponible.

This publication is also available in English.

La victimisation criminelle au Canada, 2019 : faits saillants

- Selon les données de l'Enquête sociale générale (ESG) sur la victimisation, plus des trois quarts (78 %) des Canadiens étaient très ou plutôt satisfaits de leur sécurité personnelle par rapport à la criminalité en 2019.
- Au total, 1 Canadien sur 5 (19 %) ou son ménage a fait l'objet de l'un des huit crimes mesurés dans le cadre de l'ESG de 2019. On a dénombré 8,3 millions d'incidents liés à une agression sexuelle, un vol qualifié, des voies de fait, une introduction par effraction, un vol de véhicules à moteur ou de leurs pièces, un vol de biens du ménage ou de biens personnels, ou du vandalisme.
- Près de 7 incidents autodéclarés sur 10 (69 %) étaient de nature non violente. Le vol de biens personnels, soit le type de crime le plus courant, représentait plus du tiers (37 %) des actes criminels.
- Le taux de victimisation avec violence chez les femmes (106 incidents pour 1 000 femmes) était près du double de celui observé chez les hommes (59 incidents pour 1 000 hommes) en 2019. Cette différence entre les genres découle du fait que les femmes étaient cinq fois plus susceptibles que les hommes d'être victimes d'agression sexuelle (50 femmes par rapport à 9 hommes pour 1 000).
- Lorsque les caractéristiques personnelles étaient prises en compte, les femmes, les personnes lesbiennes, gaies ou bisexuelles ainsi que les personnes plus jeunes étaient plus susceptibles de faire l'objet de victimisation avec violence.
- Des taux de victimisation avec violence plus élevés ont été observés chez les Autochtones (177 incidents pour 1 000 personnes), en particulier parmi les Métis (225) et les Inuits (265^E).
- Après la neutralisation de l'effet d'autres facteurs comme l'âge, le genre et d'autres expériences vécues au cours de la vie, l'identité autochtone en soi n'était pas associée à une probabilité accrue d'être victime de violence.
- Les mauvais traitements subis durant l'enfance, dont la violence physique ou sexuelle, le fait d'avoir été témoin de violence à la maison, ou les pratiques parentales sévères ou la négligence étaient tous des facteurs qui augmentaient la probabilité de faire l'objet de victimisation avec violence à l'âge adulte.
- Un lien a été observé entre la mobilité résidentielle et la victimisation; les personnes ayant changé de résidence plus souvent au cours des cinq années ayant précédé l'enquête étaient plus susceptibles d'être victimes d'un crime contre la personne ou d'un crime contre les ménages.
- En 2019, environ 3 Canadiens sur 10 (29 %) ont déclaré que la victimisation dont ils ont fait l'objet ou celle subie par leur ménage a été signalée à la police. Le signalement variait grandement selon le type de crime. En effet, les proportions observées allaient d'environ la moitié des vols de véhicules à moteur, des introductions par effraction et des vols qualifiés ayant été signalés à 6 % des agressions sexuelles.
- Les raisons les plus souvent invoquées par les victimes d'un crime pour ne pas l'avoir signalé à la police étaient qu'il s'agissait d'un délit anodin, que l'incident n'était pas assez important ou que personne n'avait été blessé. Dans le cas de la victimisation des ménages, en particulier, une autre raison courante était la conviction selon laquelle la police n'aurait pas été en mesure de récupérer ce qui avait été volé.
- Plus que toute autre caractéristique de l'incident, la présence d'une arme ou l'infliction de blessures augmentait la probabilité de signaler un incident violent à la police.
- Parmi les victimes d'un crime violent, 1 sur 6 (16 %) a fait état d'au moins trois conséquences psychologiques à long terme correspondant aux symptômes du trouble de stress post-traumatique.

La victimisation criminelle au Canada, 2019

par Adam Cotter, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités

La criminalité et les facteurs qui y sont liés sont complexes et peuvent être mesurés de diverses façons. Les statistiques officielles, comme celles que recueillent la police ou les tribunaux, sont une source d'information essentielle. Toutefois, leur principale limite tient au fait qu'elles ne fournissent pas de renseignements sur les crimes qui ne sont pas portés à l'attention de la police ou d'autres autorités. Les crimes qui ne sont pas signalés ou consignés, souvent appelés le « chiffre noir de la criminalité », représentent la majorité des actes criminels. Pour certains types de crimes, comme la violence entre partenaires intimes ou les agressions sexuelles, une très faible proportion est portée à l'attention de la police ou d'autres responsables. Par conséquent, le fait de s'appuyer uniquement sur les statistiques officielles pour comprendre ces types de crimes pourrait fausser la compréhension de la nature de la criminalité et de la victimisation au Canada, car les crimes qui sont portés à l'attention de la police ne sont pas nécessairement représentatifs de tous les actes criminels.

Pour cette raison, en plus de recueillir chaque année des données auprès de sources administratives comme la police ou les tribunaux, Statistique Canada mène régulièrement des enquêtes auprès des Canadiens de 15 ans et plus au sujet de leurs expériences de victimisation criminelle, y compris les incidents qui n'ont pas été signalés à la police. Dans le cadre de l'Enquête sociale générale (ESG) de 2019 sur la sécurité des Canadiens (victimisation), des questions ont été posées aux répondants sur les expériences qu'ils ont vécues relativement à huit types d'infractions au cours des 12 mois ayant précédé l'enquête. Ces renseignements servent non seulement à compléter les données officielles et à broser un tableau plus complet de la criminalité au Canada, mais ils constituent une importante source d'information permettant de planifier et de mettre en œuvre diverses initiatives, telles que des programmes de prévention du crime, des programmes de lutte contre la violence familiale et des services aux victimes.

Le présent article de *Juristat* fait état des constatations tirées de l'ESG de 2019 sur la victimisation, l'accent étant mis sur la victimisation autodéclarée et les perceptions à l'égard de la sécurité dans les provinces et les territoires. Plus particulièrement, cet article porte sur la prévalence de la victimisation, sur les caractéristiques des victimes et des incidents, ainsi que sur les répercussions de la victimisation. De plus, les niveaux de signalement à la police et les facteurs associés à la décision de signaler la victimisation à la police sont examinés. L'objet de l'article est de présenter une vue d'ensemble des tendances de la victimisation au Canada. Bien qu'il comprenne des renseignements propres à des groupes ou à des populations en particulier, une analyse plus approfondie et plus ciblée des sous-populations au Canada sera présentée dans de futurs articles de *Juristat*, dans la mesure où la taille de l'échantillon permet une désagrégation détaillée.

Un article consacré à la violence conjugale autodéclarée, qui sera essentiel à l'examen de ce type de victimisation au Canada, sera publié sous peu. La violence conjugale est incluse dans les taux de victimisation globaux figurant dans le présent article, mais les détails des incidents, comme les répercussions émotionnelles ou les niveaux de signalement à la police, ont été recueillis selon une méthodologie différente et ne sont pas inclus dans la présente analyse.

Dans le cadre d'efforts soutenus déployés pour moderniser les méthodes de collecte des données afin de réduire le fardeau du répondant et d'accroître la rapidité de la collecte, les données de l'ESG ont été recueillies en ligne et par téléphone en 2019. En raison des changements apportés à la façon dont les données de l'ESG ont été recueillies au cours de ce cycle, le présent article ne comprend pas de renseignements sur les tendances de la victimisation criminelle au Canada, car il n'est pas recommandé d'établir des comparaisons directes entre les cycles lorsque la méthode de collecte a changé (voir l'encadré 1). Cela dit, les renseignements sur le contexte général de la criminalité qui sont fournis au moyen de l'ESG demeurent importants lorsqu'il s'agit d'examiner la nature et l'étendue de la criminalité et de la victimisation au Canada en 2019.

La collecte des données a pris fin en mars 2020, au moment où la pandémie de COVID-19 commençait à avoir d'importantes répercussions sur la vie des Canadiens. Bien que les données figurant dans le présent article ne reflètent pas les circonstances de la pandémie et les facteurs qui ont pu accroître les niveaux de victimisation ou de risque chez certaines personnes, elles constituent un important point de référence pour des comparaisons futures. Il est possible de comparer les tendances et les répercussions mises au jour par les données de l'ESG de 2019 avec d'autres activités de collecte de données entreprises pendant et après la pandémie afin d'examiner les répercussions que la COVID-19 a pu avoir sur la victimisation criminelle au Canada.

Encadré 1**Comparabilité de l'Enquête sociale générale de 2019 avec les cycles précédents**

Comme c'est le cas de nombreuses autres enquêtes-ménages menées par téléphone au Canada, le taux de réponse à l'Enquête sociale générale (ESG) sur la sécurité des Canadiens (victimisation) diminue depuis plusieurs cycles.

Pour moderniser les activités de collecte et offrir à la population canadienne un autre moyen de participer à l'enquête, Statistique Canada a proposé l'option de répondre à l'ESG en ligne en 2019. En fait, au cours du cycle de 2019, environ 6 répondants sur 10 ont rempli le questionnaire en ligne, plutôt qu'au téléphone avec le personnel intervieweur de Statistique Canada.

Tout changement important apporté à la méthodologie d'une enquête peut avoir des répercussions sur la comparabilité des données au fil du temps. Il est impossible de déterminer avec certitude si, et dans quelle mesure, les différences concernant une variable sont attribuables à un changement réel dans la population et les comportements examinés ou à des changements dans la méthodologie d'enquête entre les cycles de collecte — ce qu'on appelle aussi l'effet du mode d'enquête.

En raison de l'effet du mode d'enquête, il n'est pas recommandé de comparer les résultats de l'ESG de 2019 à ceux des cycles précédents de l'enquête menés sans le recours à un questionnaire en ligne, car toute différence constatée pourrait être attribuable à un changement de méthode de collecte plutôt qu'à des variations réelles des tendances de la victimisation. Pour cette raison, le présent article traite uniquement des expériences de victimisation des Canadiens en 2019 sans établir de comparaisons directes avec les cycles précédents de l'ESG.

De plus, l'effet du mode d'enquête pourrait avoir une incidence sur les comparaisons entre les groupes de population à même le cycle de 2019 dans le cas où des différences ont été observées quant à la façon dont le questionnaire d'enquête a été rempli.

À chaque étape du traitement, de la vérification et de la diffusion des données de Statistique Canada, des efforts considérables sont déployés pour produire les données les plus précises possible en ce qui a trait à leur niveau de détail et pour veiller à ce que les estimations publiées soient de bonne qualité, conformément aux normes de Statistique Canada. L'analyse méthodologique révèle que les données sont de bonne qualité et qu'elles permettent de dresser un portrait fidèle de la victimisation criminelle au Canada en 2019.

La majorité des incidents de victimisation autodéclarés sont de nature non violente

En 2019, 1 personne sur 5 (19%) — soit un peu moins de 6 millions de personnes de 15 ans et plus au Canada — a déclaré que, au cours des 12 mois ayant précédé l'enquête, elle-même ou son ménage a été victime de l'un des huit types de crimes mesurés au moyen de l'ESG (voir l'encadré 2). Ces personnes et leur ménage pourraient avoir été victimes d'un crime violent ou d'un crime sans violence. Dans le cadre de l'ESG, des données sur le type et le nombre d'incidents ont été saisies.

Au total, on a dénombré 8,3 millions d'actes criminels au Canada en 2019 (tableau 1). La plupart d'entre eux (69 %) étaient de nature non violente. Environ 3 millions de ces incidents étaient des vols de biens personnels, soit le type de crime le plus courant, lesquels représentaient plus du tiers (37 %) des actes criminels déclarés dans le cadre de l'ESG. Venaient ensuite les voies de fait, soit le type de crime violent le plus fréquent, qui représentaient 17 % de tous les incidents.

Après ces deux types de crimes, qui constituaient plus de la moitié des incidents déclarés dans le cadre de l'ESG, les crimes les plus fréquents étaient les vols de biens du ménage (12 %), les agressions sexuelles (11 %), le vandalisme (8 %) et les introductions par effraction (8 %). Les vols de véhicules à moteur (4 %) et les vols qualifiés (3 %) étaient relativement moins courants.

La plupart (58 %) des personnes qui ont été victimes d'un crime contre la personne ou d'un crime contre les ménages ont vécu un seul incident de victimisation au cours des 12 mois ayant précédé l'enquête. Toutefois, plus de 4 victimes sur 10 (42 %) ont déclaré avoir vécu deux incidents ou plus.

Encadré 2

Définition de la victimisation criminelle au Canada

Dans le cadre de l'Enquête sociale générale sur la victimisation, les Canadiens ont été interrogés sur les expériences qu'ils ont vécues relativement aux huit types d'infractions suivants :

Victimisation avec violence : Agression sexuelle, vol qualifié ou voies de fait.

- **Agression sexuelle** : Activité sexuelle forcée, tentative d'activité sexuelle forcée, attouchements sexuels, agrippement, baisers ou caresses non désirés, ou relation sexuelle sans être en mesure d'y consentir.
- **Vol qualifié** : Vol ou tentative de vol dans lequel l'auteur a une arme ou dans lequel il y a des actes de violence ou des menaces de violence contre la victime.
- **Voies de fait** : Attaque (victime frappée, giflée, empoignée, projetée au sol ou battue), menace de préjudice physique proférée ou incident dans lequel une arme est présente.

Vol de biens personnels : Vol ou tentative de vol de biens personnels, comme de l'argent, des cartes de crédit, des vêtements, des bijoux, des sacs à main ou des portefeuilles. Contrairement au vol qualifié, l'auteur du crime ne confronte pas sa victime.

Victimisation des ménages : Introduction par effraction, vol de véhicules à moteur ou de leurs pièces, vol de biens du ménage ou vandalisme.

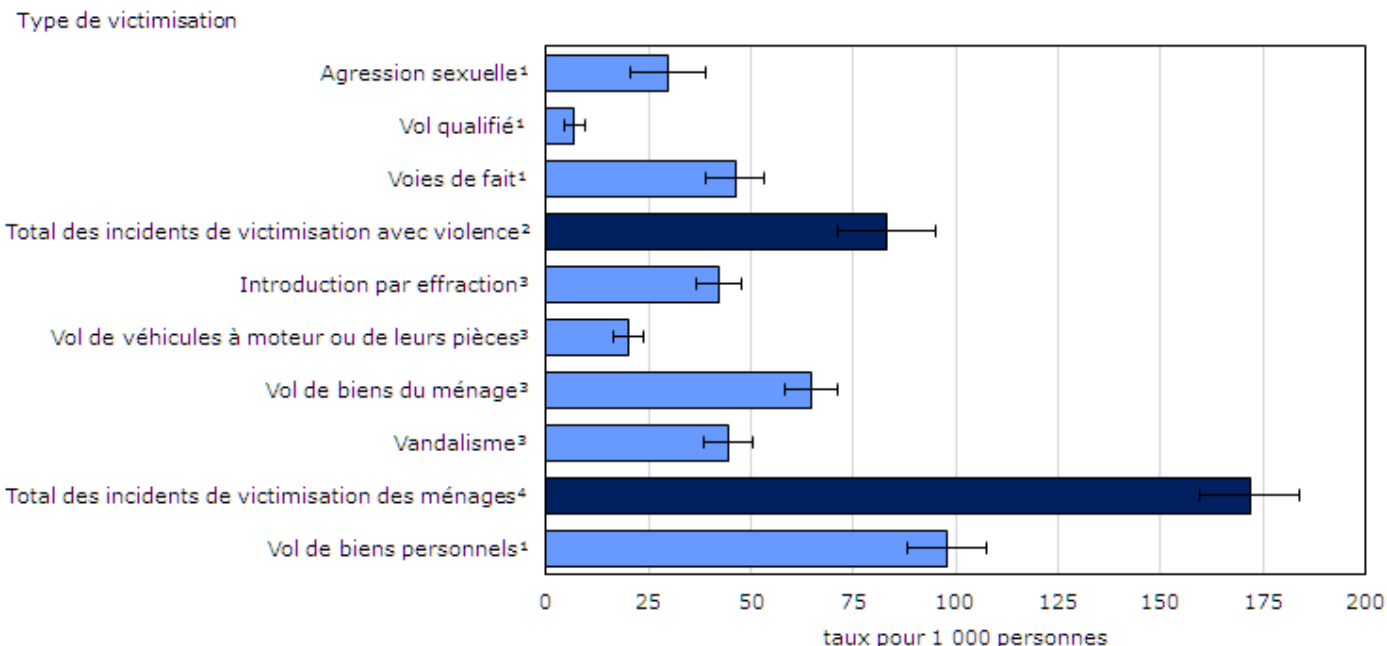
- **Introduction par effraction** : Introduction illégale ou tentative d'introduction illégale dans une résidence ou un autre bâtiment sur le terrain de la victime.
- **Vol de véhicules à moteur ou de leurs pièces** : Vol ou tentative de vol d'une automobile, d'un camion, d'une fourgonnette, d'une motocyclette, d'un cyclomoteur ou d'un autre véhicule, ou encore des pièces d'un véhicule à moteur.
- **Vol de biens du ménage** : Vol ou tentative de vol de biens appartenant au ménage, comme des spiritueux, des bicyclettes, du matériel électronique, des outils ou des appareils ménagers.
- **Vandalisme** : Endommagement intentionnel de biens personnels ou de biens du ménage.

Victimisation avec violence

Selon les résultats de l'ESG, un peu plus de 2,6 millions d'incidents de victimisation avec violence (agression sexuelle, vol qualifié et voies de fait) sont survenus au Canada en 2019, ce qui représente un taux de 83 incidents pour 1 000 Canadiens de 15 ans et plus (tableau 1; graphique 1). Plus précisément, il s'est produit 46 incidents de voies de fait, 30 agressions sexuelles et 7 vols qualifiés pour chaque tranche de 1 000 Canadiens en 2019.

Ces constatations sont semblables aux données déclarées par la police dans le cadre du Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC), qui révèlent également que les voies de fait sont le type de crime violent le plus courant, et que les agressions sexuelles sont plus fréquentes que les vols qualifiés (Moreau et autres, 2020)¹.

Graphique 1 Victimisation autodéclarée, selon le type de victimisation, Canada, 2019



1. Les taux sont calculés pour 1 000 personnes de 15 ans et plus.

2. Comprend l'agression sexuelle, le vol qualifié et les voies de fait. Les taux sont calculés pour 1 000 personnes de 15 ans et plus.

3. Les taux sont calculés pour 1 000 ménages.

4. Comprend l'introduction par effraction, le vol de véhicules à moteur ou de leurs pièces, le vol de biens du ménage et le vandalisme.

Note : Les barres d'erreur représentent les intervalles de confiance de 95 % et peuvent être interprétées de la façon suivante : si l'enquête devait être répétée à de nombreuses reprises, 95 % du temps (ou 19 fois sur 20), l'intervalle de confiance couvrirait la valeur de la population réelle.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale sur la sécurité des Canadiens (victimisation).

Victimisation des ménages

La victimisation des ménages — c'est-à-dire le vol de biens du ménage, le vandalisme, l'introduction par effraction et le vol de véhicules à moteur — représentait environ 1 acte criminel sur 3 (32 %) déclaré dans le cadre de l'ESG de 2019. Au total, 2,6 millions d'incidents de ce type ont été déclarés, ce qui représente un taux de 172 incidents pour 1 000 ménages au pays (tableau 1).

Le type le plus courant de victimisation des ménages en 2019 était le vol de biens du ménage (984 000 incidents, ou 65 pour 1 000 ménages). Venaient ensuite le vandalisme (45 incidents pour 1 000 ménages) et l'introduction par effraction (42 pour 1 000), tandis que le vol de véhicules à moteur ou de leurs pièces était relativement moins courant (20 pour 1 000)².

Encadré 3

Comparaison des taux de victimisation autodéclarée à l'échelle du Canada

En raison des différents modes de collecte employés d'une province et d'un territoire à l'autre, combinés à la diminution de la taille de l'échantillon de l'Enquête sociale générale de 2019 comparativement aux cycles précédents, de nombreuses estimations et comparaisons doivent être interprétées avec prudence lorsqu'il s'agit de plus petits niveaux géographiques.

En 2019, relativement peu de différences significatives ont été observées au chapitre de la prévalence de la victimisation avec violence entre les provinces et les territoires (tableau 2). Le taux de victimisation avec violence était plus faible au Québec (49 incidents pour 1 000 personnes), tandis qu'il était plus élevé au Nunavut (290 pour 1 000) et dans les Territoires du Nord-Ouest (187 pour 1 000). Autres que ceux mentionnés, aucune autre province ou aucun autre territoire n'a enregistré un taux de victimisation avec violence significativement différent de l'estimation pour le reste du Canada³.

De même, en 2019, le taux de victimisation avec violence ne différait pas de façon significative entre les personnes vivant dans les régions métropolitaines de recensement⁴ (RMR), les agglomérations de recensement⁵ (AR) ou les régions situées à l'extérieur des RMR ou des AR (82, 92 et 82 pour 1 000 personnes, respectivement).

Encadré 3 — fin

Comparaison des taux de victimisation autodéclarée à l'échelle du Canada

Comparativement aux taux de victimisation avec violence, les taux de victimisation des ménages variaient beaucoup plus au pays (tableau 2). La tendance observée dans les provinces suivait généralement celle qui se dégage des données déclarées par la police, selon lesquelles les taux étaient plus faibles de l'Ontario vers l'est et plus élevés du Manitoba vers l'ouest. Le Nouveau-Brunswick, où le taux de victimisation des ménages n'était pas significativement différent de l'estimation pour le reste du Canada, était la seule exception.

Parmi les territoires, le taux de victimisation des ménages était plus élevé au Nunavut (243 incidents pour 1 000 ménages) que dans le reste du Canada. En revanche, les taux enregistrés au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest n'étaient pas significativement différents de l'estimation pour le reste du Canada en 2019.

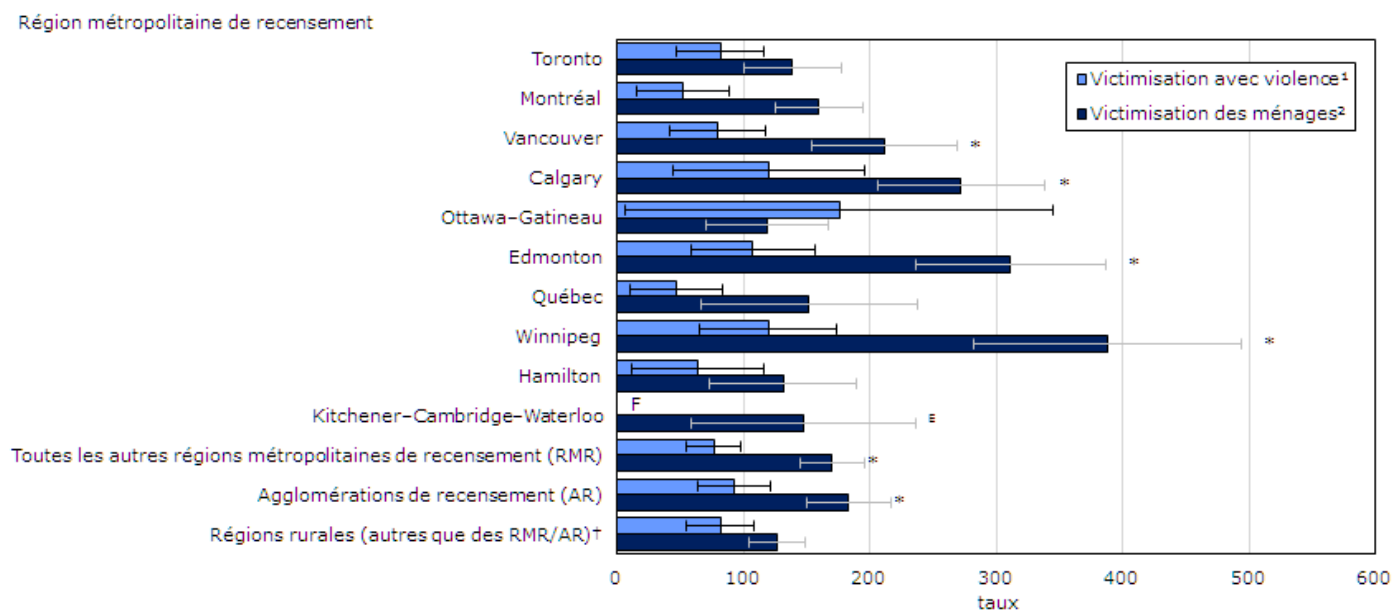
Les tendances relatives au vol de biens personnels ressemblaient davantage à celles observées au chapitre de la victimisation des ménages (tableau 2). Parmi les provinces, les taux étaient plus élevés en Colombie-Britannique (149 pour 1 000 personnes), en Alberta (133) et en Saskatchewan (132), tandis qu'ils étaient inférieurs à la moyenne nationale au Québec (68), à Terre-Neuve-et-Labrador (66) et en Nouvelle-Écosse (58).

Dans les territoires, les taux de vols de biens personnels variaient. Au Yukon, le taux observé n'était pas significativement différent de l'estimation pour le reste du Canada, alors qu'il était plus élevé dans les Territoires du Nord-Ouest (204 pour 1 000 personnes) et nettement plus faible au Nunavut (43).

Peu de différences significatives sont observées pour ce qui est de la victimisation avec violence au sein des 10 plus grandes régions métropolitaines de recensement

En 2019, les taux de victimisation avec violence variaient peu parmi les plus grandes RMR du Canada. Aucune des 10 plus grandes RMR en 2019 n'affichait un taux de victimisation avec violence qui différait de façon significative de l'estimation pour les régions rurales⁶ (graphique 2). En fait, lorsque les 10 plus grandes RMR étaient comparées les unes aux autres, les taux observés à Québec (47 pour 1 000 personnes) et à Montréal (52 pour 1 000) étaient significativement inférieurs à celui enregistré à Winnipeg (120 pour 1 000). Aucune autre différence significative n'a été observée entre ces RMR.

Graphique 2
Victimisation avec violence et victimisation des ménages, les 10 plus grandes régions métropolitaines de recensement, Canada, 2019



≠ à utiliser avec prudence

F trop peu fiable pour être publié

* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ($p < 0,05$)

† catégorie de référence

1. Les taux sont calculés pour 1 000 personnes de 15 ans et plus.

2. Les taux sont calculés pour 1 000 ménages.

Note : Les barres d'erreur représentent les intervalles de confiance de 95 % et peuvent être interprétées de la façon suivante : si l'enquête devait être répétée à de nombreuses reprises, 95 % du temps (ou 19 fois sur 20), l'intervalle de confiance couvrirait la valeur de la population réelle.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale sur la sécurité des Canadiens (victimisation).

En revanche, une plus forte variation des taux de victimisation des ménages a été constatée une fois de plus. Les taux enregistrés à Winnipeg (388 pour 1 000 ménages), à Edmonton (312), à Calgary (272) et à Vancouver (212) étaient tous plus élevés que celui observé dans les régions rurales du pays (127).

Facteurs associés aux taux de victimisation au Canada

En plus des questions sur les expériences de victimisation, l'ESG comporte un large éventail de questions sociodémographiques, de questions à propos des expériences négatives vécues durant l'enfance, et de questions liées à la santé et au mode de vie. Ces questions permettent d'examiner plus en détail les taux de victimisation selon certaines caractéristiques et aident à cerner certaines populations où la prévalence des incidents de victimisation ou le risque d'en faire l'objet est élevé.

Dans les sections qui suivent, ces caractéristiques sont examinées de deux façons distinctes. Premièrement, l'examen des taux de victimisation parmi certains groupes permet de présenter le contexte global des taux de victimisation au Canada en 2019. Deuxièmement, compte tenu du fait que bon nombre des caractéristiques liées à la victimisation sont intersectionnelles et interreliées, une analyse de régression a été effectuée, l'objectif étant d'examiner les facteurs qui influent sur le risque de victimisation lorsque d'autres facteurs sont maintenus constants. Lorsqu'il est pertinent de le faire, l'article traite tant de la victimisation avec violence que de la victimisation des ménages.

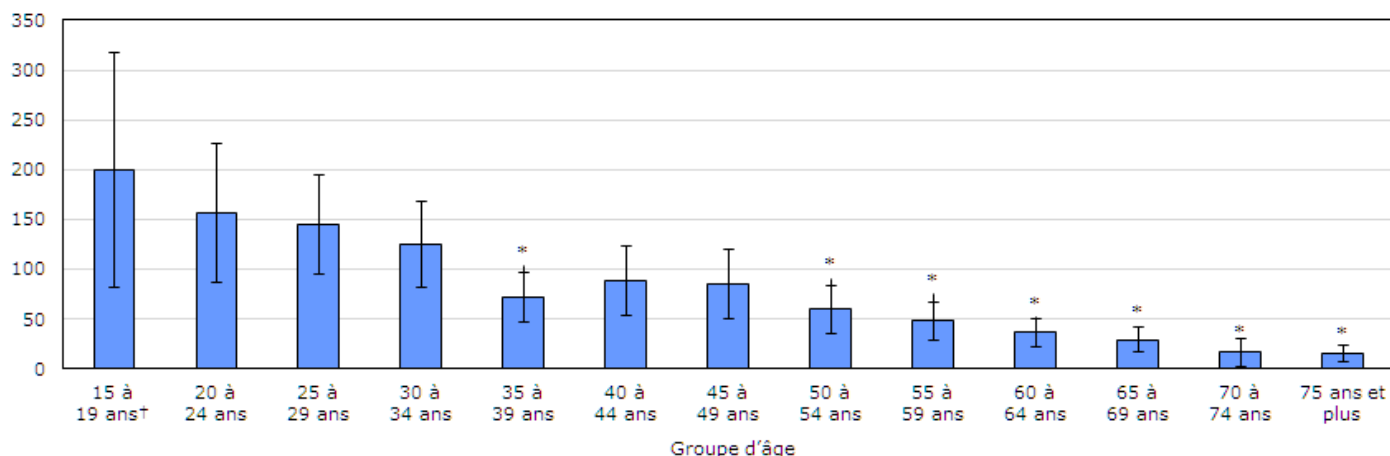
Les taux de victimisation sont plus élevés chez les Canadiens plus jeunes

Comme le démontrent invariablement les recherches sur la victimisation, l'âge est associé à la prévalence de la victimisation avec violence (Perreault, 2015; Sidique, 2016). Les données de l'ESG révèlent que les taux de victimisation diminuaient de façon constante avec l'âge, étant nettement plus faibles chez les personnes de 35 ans et plus comparativement à celles de 15 à 24 ans (176 incidents pour 1 000 personnes) ou de 25 à 34 ans (135 pour 1 000) (tableau 3)⁷. En général, la victimisation semblait commencer à diminuer à l'âge de 35 ans (graphique 3).

Graphique 3

Victimisation avec violence autodéclarée, selon le groupe d'âge de la victime, Canada, 2019

taux pour 1 000 personnes



* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ($p < 0,05$)

† catégorie de référence

Note : Les barres d'erreur représentent les intervalles de confiance de 95 % et peuvent être interprétées de la façon suivante : si l'enquête devait être répétée à de nombreuses reprises, 95 % du temps (ou 19 fois sur 20), l'intervalle de confiance couvrirait la valeur de la population réelle.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale sur la sécurité des Canadiens (victimisation).

De même, le risque d'être victime d'un crime violent diminue avec l'âge, même lorsque d'autres facteurs sont maintenus constants; on observe une baisse de 3 % pour chaque année d'âge supplémentaire (modèle 1)⁸.

Plus particulièrement, les taux d'agressions sexuelles étaient plus élevés chez les personnes de 15 à 24 ans (103 pour 1 000 personnes) et chez celles de 25 à 34 ans (50 pour 1 000) que dans tout autre groupe d'âge⁹. Chez les Canadiens de 65 ans et plus, on dénombrait 2 agressions sexuelles pour 1 000 personnes.

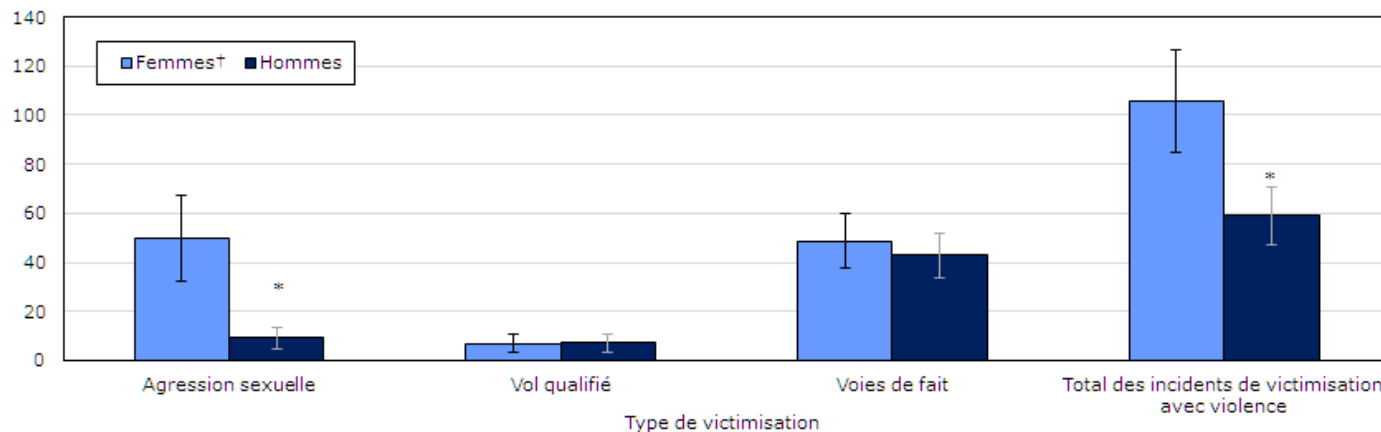
Le taux de victimisation avec violence chez les femmes est près du double de celui observé chez les hommes

Selon les données de l'ESG, le taux de victimisation avec violence était près de deux fois plus élevé chez les femmes (106 incidents pour 1 000 femmes) que chez les hommes (59 incidents pour 1 000 hommes) en 2019 (tableau 3). Cette différence est entièrement attribuable aux agressions sexuelles, dont le taux était plus de cinq fois plus élevé chez les femmes (50 pour 1 000) que chez les hommes (9 pour 1 000) (graphique 4). En revanche, les taux de voies de fait et de vols

qualifiés étaient semblables chez les femmes et chez les hommes. Même après la neutralisation de l'effet d'autres facteurs d'intérêt, comme l'âge et d'autres caractéristiques et expériences personnelles, le risque de victimisation était 38 % plus élevé chez les femmes que chez les hommes (modèle 1).

Graphique 4 Victimisation avec violence autodéclarée, selon le genre de la victime et le type de victimisation, Canada, 2019

taux pour 1 000 personnes



* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ($p < 0,05$)

† catégorie de référence

Note : Les barres d'erreur représentent les intervalles de confiance de 95 % et peuvent être interprétées de la façon suivante : si l'enquête devait être répétée à de nombreuses reprises, 95 % du temps (ou 19 fois sur 20), l'intervalle de confiance couvrirait la valeur de la population réelle.

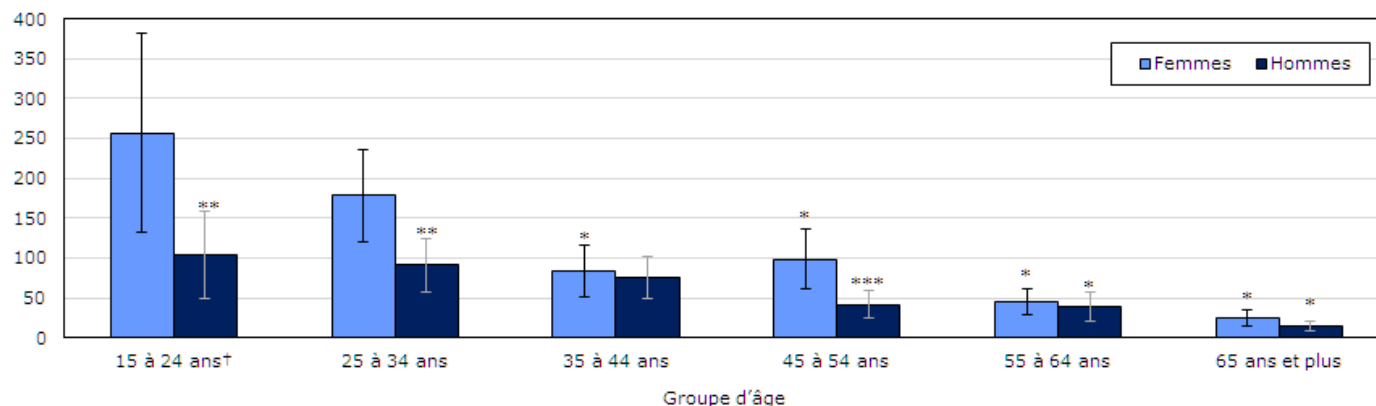
Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale sur la sécurité des Canadiens (victimisation).

La constatation selon laquelle les femmes sont exposées à un plus grand risque d'être victimes d'un crime violent est nettement différente de celle qui se dégage des données policières, qui révèlent que le taux global de crimes violents est un peu plus élevé chez les femmes que chez les hommes; en 2019, les femmes représentaient 53 % des victimes de crimes violents déclarés par la police (Conroy, 2021). Cette différence peut s'expliquer par plusieurs facteurs. Par exemple, les données déclarées par la police comprennent un plus large éventail de types de crimes violents, alors que ceux auxquels s'intéresse l'ESG se limitent aux agressions sexuelles, aux vols qualifiés et aux voies de fait. De plus, les agressions sexuelles sont largement sous-signalées à la police, ce qui signifie qu'une grande partie des crimes violents qui touchent de façon disproportionnée les femmes sont les moins susceptibles d'être représentés dans les données officielles (voir la section « Signalement de la victimisation à la police »). Environ les trois quarts (72 %) des incidents de victimisation avec violence déclarés par les hommes dans le cadre de l'ESG en 2019 étaient des voies de fait, tandis que de plus petites proportions étaient des agressions sexuelles (16 %) et des vols qualifiés (12 %). En revanche, chez les femmes, les agressions sexuelles (47 %) et les voies de fait (46 %) étaient à peu près aussi courantes, tandis que les vols qualifiés représentaient la proportion restante des incidents violents (7 %).

En outre, l'examen de l'âge conjointement avec le genre de la victime révèle que la plus grande partie de la différence de taux de victimisation entre les femmes et les hommes se situe parmi les personnes de moins de 35 ans (graphique 5). Une fois de plus, cette différence est en grande partie attribuable à la variation des taux d'agressions sexuelles entre les femmes et les hommes. Chez les personnes de 15 à 24 ans, le taux d'agressions sexuelles était sept fois plus élevé chez les femmes (187 pour 1 000 personnes) que chez les hommes (27 pour 1 000), tandis qu'il était cinq fois plus élevé chez les femmes de 25 à 34 ans (85 pour 1 000) que chez les hommes du même âge (16 pour 1 000). Ces constatations, ainsi que le contexte différent de la victimisation qui ressort lorsqu'on inclut les crimes qui ne sont peut-être pas portés à l'attention de la police, soulignent le fait que les données autodéclarées sont essentielles à la prise de décisions judicieuses en matière de prévention et de programmes.

Graphique 5**Victimisation avec violence autodéclarée, selon le genre et le groupe d'âge de la victime, Canada, 2019**

taux pour 1 000 personnes

* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence seulement ($p < 0,05$)** valeur significativement différente de l'estimation pour les femmes seulement ($p < 0,05$)*** valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ($p < 0,05$) et de l'estimation pour les femmes ($p < 0,05$)

† catégorie de référence

Note : Les barres d'erreur représentent les intervalles de confiance de 95 % et peuvent être interprétées de la façon suivante : si l'enquête devait être répétée à de nombreuses reprises, 95 % du temps (ou 19 fois sur 20), l'intervalle de confiance couvrirait la valeur de la population réelle.**Source :** Statistique Canada, Enquête sociale générale sur la sécurité des Canadiens (victimisation).

Parmi les autres groupes d'âge, la seule autre différence significative a été observée chez les personnes de 45 à 54 ans, où le taux de victimisation était environ deux fois plus élevé chez les femmes que chez les hommes.

Au Canada, les taux de victimisation avec violence sont beaucoup plus élevés chez les personnes bisexuelles

Comme l'ont révélé d'autres enquêtes canadiennes sur la victimisation (Jaffray, 2020; Simpson, 2018), l'orientation sexuelle est un facteur associé à la victimisation avec violence, le risque étant plus grand chez les personnes qui ne sont pas hétérosexuelles. Plus précisément, le risque d'être victime d'un crime violent était deux fois plus élevé chez les personnes non hétérosexuelles, lorsque d'autres facteurs étaient pris en compte (modèle 1).

Les résultats de l'ESG de 2019 correspondaient à ceux d'autres enquêtes qui ont révélé que les personnes bisexuelles en particulier affichaient des taux de victimisation élevés. En 2019, le taux de victimisation avec violence au Canada chez les personnes bisexuelles était de 655 incidents pour 1 000 personnes, un taux plus de neuf fois supérieur à celui observé chez les personnes hétérosexuelles (70 pour 1 000) (tableau 3). Plus de 8 incidents sur 10 (83 %) déclarés par les personnes bisexuelles étaient des agressions sexuelles; il s'agit d'un taux de 541 agressions sexuelles pour 1 000 personnes, ce qui est près de 29 fois supérieur au taux observé chez les personnes hétérosexuelles (19 pour 1 000). Aucune différence statistiquement significative au chapitre des taux de victimisation n'a été observée entre les personnes hétérosexuelles et les personnes lesbiennes ou gais au Canada.

Ces résultats sont semblables à ceux de l'Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés de 2018, selon laquelle les femmes et les hommes bisexuels étaient plus susceptibles que les femmes hétérosexuelles ou lesbiennes et que les hommes hétérosexuels ou gais d'avoir été agressés physiquement ou sexuellement au cours des 12 mois ayant précédé l'enquête (Cotter et Savage, 2019). Toutefois, les femmes bisexuelles ou lesbiennes et les hommes bisexuels ou gais étaient plus susceptibles que leurs homologues hétérosexuels d'avoir été agressés physiquement ou sexuellement à partir de l'âge de 15 ans.

En soi, le fait d'être Autochtone n'augmentait pas le risque de subir de la victimisation avec violence

En 2019, le taux de victimisation avec violence chez les Premières Nations, les Métis ou les Inuits (Autochtones) (177 pour 1 000) était plus du double de celui observé chez les non-Autochtones (80 pour 1 000) (tableau 3). Plus précisément, cette différence s'explique par les taux nettement plus élevés chez les Métis (225 incidents violents pour 1 000 personnes) et les Inuits (265^E pour 1 000), tandis que le taux de victimisation avec violence chez les Premières Nations n'était pas statistiquement différent de celui observé chez les non-Autochtones.

Bien que les taux de victimisation chez les Autochtones étaient nettement plus élevés, l'identité autochtone n'était pas associée à un plus grand risque de victimisation avec violence, après la neutralisation de l'effet d'autres caractéristiques comme l'âge, le genre de la personne et les mauvais traitements subis durant l'enfance (modèle 1).

Cela laisse croire que les taux de victimisation plus élevés parmi ces populations peuvent être liés à une plus forte prévalence d'autres facteurs de risque chez les Autochtones. Par exemple, les mauvais traitements subis durant l'enfance constituent un facteur de risque significatif de victimisation future, et les Autochtones affichent des taux plus élevés de sévices physiques et sexuels subis durant l'enfance, en raison de la violence et des traumatismes historiques et continus causés par la colonisation, les pensionnats, la surreprésentation des Autochtones dans le système de protection de l'enfance, les taux disproportionnés de pauvreté chez les enfants et les taux élevés d'itinérance, entre autres facteurs (Gore, 2013; Andersson et Nahwegahbown, 2010; Femmes et filles autochtones disparues et assassinées, 2019). Il se pourrait aussi que les facteurs liés aux différences n'aient pas été mesurés au moyen de l'ESG.

Les femmes ayant une incapacité affichent des taux particulièrement élevés de victimisation avec violence

Le taux de victimisation avec violence était près de trois fois plus élevé chez les personnes ayant une incapacité (141 incidents pour 1 000 personnes) que chez celles n'ayant aucune incapacité (53 pour 1 000) (tableau 3). Plus précisément, les taux des trois types de crimes violents mesurés au moyen de l'ESG — l'agression sexuelle, le vol qualifié et les voies de fait — étaient plus élevés chez les personnes ayant une incapacité.

Il convient de souligner que l'examen des personnes n'ayant aucune incapacité permet de constater qu'il n'y a pas de différence statistiquement significative entre les femmes (57 incidents pour 1 000) et les hommes (49 pour 1 000). Autrement dit, les taux élevés de victimisation avec violence chez les femmes ayant une incapacité étaient un facteur clé permettant d'expliquer le taux global de victimisation plus élevé observé chez l'ensemble des femmes. On a dénombré 184 incidents violents pour 1 000 femmes ayant une incapacité en 2019, un taux bien supérieur à celui enregistré chez les hommes ayant une incapacité (84 pour 1 000).

Plus précisément, le taux d'agressions sexuelles était beaucoup plus élevé chez les femmes ayant une incapacité. En 2019, il s'est produit 94 agressions sexuelles pour 1 000 femmes ayant une incapacité, ce qui représente un taux plus de quatre fois plus élevé que celui observé chez les femmes n'ayant aucune incapacité (22), et bien supérieur aux taux enregistrés chez les hommes ayant une incapacité (15) ou n'ayant pas d'incapacité (7)¹⁰.

Le taux de victimisation avec violence chez les personnes désignées comme appartenant à une minorité visible¹¹ ne différait pas de façon significative de celui observé chez les personnes n'appartenant pas à une minorité visible (tableau 3). Cela dit, le taux de voies de fait (30 pour 1 000) était plus faible chez la population désignée comme minorité visible que chez celle ne faisant pas partie de la population désignée comme minorité visible (51 pour 1 000).

Le taux de victimisation avec violence était plus faible chez les personnes qui se sont identifiées comme étant d'origine chinoise (32 pour 1 000) par rapport à l'ensemble de la population désignée comme minorité visible ou non visible. En revanche, le taux enregistré chez les personnes d'origine philippine (73) n'était pas statistiquement différent de celui observé chez l'ensemble de la population désignée comme minorité visible ou non visible¹².

Après la neutralisation de l'effet d'autres facteurs, les personnes ayant une incapacité et les groupes de minorités visibles ne présentaient pas de risque de victimisation significativement différent (modèle 1). Comme il a été observé lors de l'examen de l'identité autochtone en tant que facteur de risque, ce constat laisse croire que les taux de victimisation différents parmi ces populations peuvent être liés à la plus forte prévalence d'autres facteurs de risque chez ces groupes.

Le fait d'avoir subi de la violence, des pratiques parentales sévères ou de la négligence durant l'enfance, ou encore d'avoir été témoin de violence représente des expériences associées à des taux plus élevés de victimisation avec violence

En plus des caractéristiques personnelles telles que l'âge, le genre, l'identité ou l'incapacité, d'autres expériences vécues au cours de la vie peuvent influencer sur la probabilité future de subir de la victimisation. Plus particulièrement, il a été systématiquement démontré que les expériences négatives vécues pendant l'enfance comme la violence physique, la violence sexuelle, les pratiques parentales sévères ou la négligence, ou encore l'exposition à de la violence à la maison, sont toutes liées à des expériences subséquentes de victimisation à l'âge adulte (Burczycka, 2017; Strom, 2020; Widom et autres, 2008). Les constatations découlant de l'ESG de 2019 appuient davantage l'existence de ces liens.

Environ 1 Canadien sur 5 (22 %) a déclaré avoir subi avant l'âge de 15 ans de la violence physique de la part d'un adulte. En 2019, les personnes qui ont subi de la violence physique avant l'âge de 15 ans affichaient un taux de victimisation avec violence de 170 incidents pour 1 000 personnes, ce qui représente le triple du taux observé chez les personnes n'ayant pas fait l'objet de violence physique durant l'enfance (57 pour 1 000) (tableau 4).

La violence sexuelle subie durant l'enfance est moins courante que la violence physique, mais elle a une plus grande incidence sur le risque de victimisation future

Comparativement à la violence physique, les Canadiens ont moins souvent déclaré avoir subi de la violence sexuelle durant l'enfance (6 % au total; 10 % des femmes par rapport à 3 % des hommes). Toutefois, la violence sexuelle subie durant l'enfance semble avoir eu une incidence encore plus marquée sur les expériences de victimisation avec violence à l'âge adulte : le taux de victimisation était plus de trois fois plus élevé chez les personnes qui ont fait l'objet de violence sexuelle durant l'enfance (238 incidents pour 1 000) que chez les autres (72 pour 1 000) (tableau 4). Les personnes qui ont été victimes de violence sexuelle étant enfants ont affiché des taux d'agressions sexuelles (96 pour 1 000) et d'agressions physiques (124 pour 1 000) trois fois plus élevés que ceux observés chez les personnes n'ayant pas subi de violence sexuelle (26 et 40, respectivement).

La violence physique ou sexuelle subie durant l'enfance était liée à des taux plus élevés de victimisation à l'âge adulte, tant chez les femmes que chez les hommes. Toutefois, l'incidence était plus marquée chez les femmes; celles qui ont subi de la violence physique ou sexuelle durant l'enfance présentaient un taux de victimisation près de quatre fois plus élevé comparativement aux autres femmes (227 pour 1 000, par rapport à 59 pour 1 000). Chez les hommes, ceux qui ont fait l'objet de violence étant enfants affichaient un taux de victimisation en 2019 qui était le double de celui observé chez les autres hommes (98 par rapport à 46).

Les pratiques parentales sévères et le fait d'avoir été témoin de violence sont également associés à des taux de victimisation plus élevés

Comparativement à la violence physique ou sexuelle, il est arrivé beaucoup plus souvent aux Canadiens d'avoir subi des pratiques parentales sévères ou de la négligence, ce qui comprend le fait que leurs parents leur aient donné la fessée, aient tenu des propos qui leur ont fait de la peine, leur ont fait sentir comme s'ils n'étaient pas voulus ou aimés, ou n'ont pas répondu à leurs besoins fondamentaux. Plus de 6 personnes sur 10 (62 %) ont déclaré avoir subi des pratiques parentales sévères au moins une fois avant l'âge de 15 ans (tableau 4). Non seulement les pratiques parentales sévères ou la négligence étaient plus courantes que les autres expériences négatives vécues durant l'enfance, mais elles avaient aussi une grande incidence sur la victimisation à l'âge adulte. Les personnes qui ont subi des pratiques parentales sévères ou de la négligence avant l'âge de 15 ans affichaient un taux de victimisation en 2019 qui était près de quatre fois supérieur à celui observé chez les personnes qui n'ont pas subi de tels traitements (115 pour 1 000 et 30 pour 1 000, respectivement).

Il importe de souligner que ce ne sont pas uniquement les expériences directes de violence vécues durant l'enfance qui sont liées à la victimisation subséquente à l'âge adulte. En effet, 1 Canadien sur 5 (21 %) a déclaré avoir été témoin de violence commise par un parent ou un tuteur contre un autre parent ou tuteur, un fournisseur de soins, un adulte ou un enfant. Le taux de victimisation avec violence chez ces personnes était près de trois fois plus élevé que celui observé chez les personnes qui n'ont pas été exposées à cette forme de violence (163 pour 1 000 par rapport à 61 pour 1 000) (tableau 4).

Il y avait toutefois un chevauchement considérable entre les personnes qui ont subi de la violence et celles qui ont été témoins de violence pendant leur enfance; les deux tiers (66 %) des personnes qui ont vu leur parent ou leur fournisseur de soins commettre de la violence envers une autre personne ont également subi de la violence étant enfants, comparativement à 15 % des personnes qui n'ont pas été témoins de violence¹³. Les personnes qui ont été agressées en plus d'être exposées à de la violence à l'endroit d'une autre personne affichaient un taux de victimisation avec violence de 204 incidents pour 1 000 personnes. Non seulement ce taux est un peu plus de quatre fois supérieur à celui observé chez les personnes n'ayant jamais été témoins ou l'objet de violence pendant leur enfance (49 pour 1 000), mais il est aussi beaucoup plus élevé que le taux observé chez les personnes qui ont été victimes de violence, mais qui n'ont jamais été témoins de violence envers une autre personne (119 pour 1 000). Le taux de victimisation avec violence chez les personnes qui ont été exposées à de la violence sans en avoir subi elles-mêmes n'était pas statistiquement différent de celui observé chez les personnes qui n'ont jamais été témoins ou l'objet de violence¹⁴.

En outre, même si ces trois mesures renvoient à des expériences assez semblables, une analyse multivariée des facteurs liés à la victimisation avec violence a démontré que les mauvais traitements subis durant l'enfance, les pratiques parentales sévères et le fait d'avoir été témoin de violence entre parents ou fournisseurs de soins avaient tous un effet indépendant sur le risque de subir de la victimisation (modèle 1). Après la neutralisation de l'effet d'autres variables d'intérêt, le risque de victimisation était 2,0 fois plus élevé chez les personnes qui ont subi des pratiques parentales sévères, 1,6 fois plus élevé chez celles qui ont fait l'objet de violence physique ou sexuelle, et 1,5 fois plus élevé chez celles qui ont été témoins de violence.

L'examen du lien évident qui existe entre les expériences négatives vécues durant l'enfance, qu'elles soient directes ou indirectes, et la victimisation subséquente à l'âge adulte donne à penser que, au moment d'élaborer des programmes et des politiques visant à réduire la criminalité et la victimisation, il faudrait accorder une attention particulière aux enfants et aux jeunes afin de contrer le cycle de la victimisation.

Encadré 4**Nouvelles données sur la maltraitance des enfants au Canada**

Des questions rétrospectives sur les expériences de violence physique et sexuelle vécues durant l'enfance ont été ajoutées pour la première fois à l'Enquête sociale générale (ESG) de 2014 sur la victimisation, afin que des renseignements puissent être recueillis sur les expériences de violence vécues pendant l'enfance et sur les liens qui existent entre ces expériences et la victimisation à l'âge adulte, entre autres effets négatifs. Ces questions ont ensuite été répétées dans le cadre de l'Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés (ESEPP) de 2018 et de l'ESG de 2019.

Ces enquêtes ont donné lieu à des résultats semblables, à savoir qu'une proportion considérable de Canadiens avaient subi avant l'âge de 15 ans de la violence physique ou sexuelle de la part d'un adulte; que les hommes étaient légèrement plus susceptibles d'avoir fait l'objet de violence physique, alors que les femmes étaient beaucoup plus susceptibles d'avoir été victimes de violence sexuelle; que la plupart des incidents de victimisation n'ont pas été signalés à la police ou à d'autres organismes (c.-à-d. les services de protection de l'enfance); que ces expériences de violence vécues pendant l'enfance étaient liées à la victimisation subséquente subie à l'âge adulte et, en fait, tout au long de la vie (Burczycka, 2017; Cotter et Savage, 2019; Cotter, 2021).

Bien que ces questions aient fourni des renseignements essentiels, certaines lacunes persistaient, et c'est la raison pour laquelle on a ajouté à l'ESG de 2019 des questions plus détaillées portant sur le genre de l'auteur du crime, le lieu de l'incident, ainsi que l'âge au moment de l'incident. Ces questions ont été posées séparément pour la violence physique et la violence sexuelle; les personnes qui avaient été victimes de violence plus d'une fois ont été interrogées sur l'incident le plus grave qu'elles ont vécu.

Les deux tiers (66 %) des hommes qui ont subi de la violence physique durant leur enfance ont déclaré qu'un homme en était responsable, à l'instar de la moitié des femmes (51 %). La grande majorité (85 %) des incidents sont survenus dans une résidence, le plus souvent chez la victime (79 %), chez le contrevenant (4 %) ou dans une autre résidence privée (1 %). De plus, 8 % des incidents se sont produits à l'école, sur le terrain d'une école ou dans un autobus scolaire. Bon nombre de personnes qui ont subi de la violence physique ont dit ne pas se souvenir de l'âge qu'elles avaient au moment de l'incident (39 %), tandis qu'environ 3 sur 10 avaient moins de 12 ans (30 %) ou entre 12 et 14 ans (28 %).

La violence sexuelle était elle aussi plus souvent commise par un homme, mais dans une bien plus grande mesure que ce n'était le cas de la violence physique. Au total, 93 % des personnes qui ont été victimes de violence sexuelle durant l'enfance ont dit qu'un homme était responsable — 96 % des femmes et 84 % des hommes. Comme dans le cas de la violence physique, la plupart des incidents de violence sexuelle (78 %) se sont produits dans une résidence privée. Comparativement à la violence physique, une proportion relativement plus faible d'entre eux ont eu lieu chez la victime (40 %), et des proportions relativement plus grandes, chez le contrevenant (28 %) ou dans une autre résidence privée (10 %).

Comparativement aux victimes de violence physique, une plus faible proportion (15 %) des victimes de violence sexuelle ont déclaré ne pas se souvenir de l'âge qu'elles avaient au moment de l'incident. Près de la moitié (48 %) des personnes qui ont subi de la violence sexuelle avant l'âge de 15 ans ont dit qu'elles avaient moins de 12 ans au moment de l'incident, tandis que le tiers (34 %) avaient entre 12 et 14 ans.

Les activités en soirée à l'extérieur de la maison et la consommation de marijuana sont liées à la victimisation

De nombreuses caractéristiques liées au mode de vie sont associées à la victimisation — à la fois en tant que facteurs de risque et comme conséquences de la victimisation ou façons de composer avec cette expérience. Par exemple, la consommation excessive d'alcool — qui s'entend du fait d'avoir pris cinq consommations ou plus en une même occasion — et la consommation de drogues non prescrites autres que la marijuana étaient toutes les deux associées à des taux plus élevés de victimisation avec violence en 2019, comparativement aux taux observés chez les personnes qui ne s'étaient pas livrées à ces activités (tableau 4). Toutefois, après la prise en compte d'autres caractéristiques pertinentes, ni l'un ni l'autre de ces deux facteurs ne demeurent un prédicteur significatif de la victimisation.

En revanche, le taux de victimisation avec violence en 2019 était près de quatre fois plus élevé chez les personnes qui avaient consommé de la marijuana au cours des 30 jours ayant précédé l'enquête (217 pour 1 000) que chez celles qui n'en avaient pas consommé (58 pour 1 000). De plus, ce facteur demeurerait significatif même après la prise en compte d'autres facteurs (modèle 1).

Une fréquence accrue des activités en soirée, ce qui peut comprendre les sorties pour se rendre au travail, à l'école, dans un bar, un club, un restaurant ou une boutique, ou encore d'autres activités semblables, était également associée à un risque élevé

de victimisation avec violence. Non seulement le taux de victimisation avec violence était beaucoup plus élevé chez les personnes qui prenaient part à au moins 20 activités de ce type par mois (153 pour 1 000) comparativement aux personnes ayant entre 0 et 9 activités (57 pour 1 000) ou entre 10 et 19 activités (77 pour 1 000)¹⁵ mais, après la neutralisation de l'effet d'autres facteurs, chaque activité supplémentaire en soirée augmentait le risque de victimisation de 2 % (tableau 4, modèle 1).

Les épisodes d'itinérance sont associés à la victimisation avec violence

Près de 1 Canadien sur 10 (9 %) a déclaré avoir déjà été sans-abri au cours de sa vie, c'est-à-dire qu'il a habité dans un centre d'hébergement, dans la rue ou chez un membre de la famille ou des amis parce qu'il n'avait pas d'autre endroit où aller. Le taux de victimisation avec violence chez les personnes qui avaient déjà été sans-abri au cours des 12 mois ayant précédé l'enquête était trois fois plus élevé que celui observé chez celles qui n'avaient jamais été sans-abri (207 et 70 incidents pour 1 000 personnes, respectivement) (tableau 4). En outre, le fait d'avoir été sans-abri augmentait la probabilité de subir de la victimisation, après la prise en compte d'autres facteurs (modèle 1).

Lorsque les épisodes d'itinérance étaient plus récents, ils avaient une incidence encore plus marquée sur la victimisation avec violence. Au total, 3 % des personnes ont déclaré avoir été sans-abri à un moment donné au cours des cinq années ayant précédé l'enquête, et leur taux de victimisation avec violence (311 incidents pour 1 000) était près de cinq fois supérieur à celui des répondants qui n'ont jamais été sans-abri.

Les perceptions selon lesquelles il existe des problèmes sociaux dans le voisinage sont liées à des taux de victimisation plus élevés

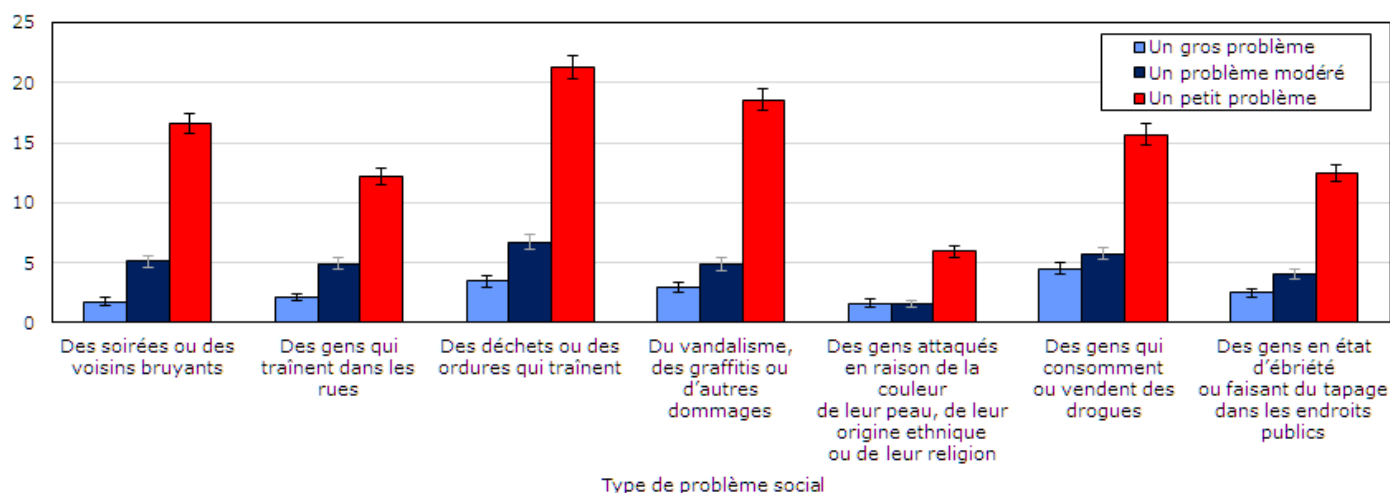
L'existence de problèmes sociaux et la criminalité sont étroitement liées; elles se manifestent souvent dans des circonstances semblables et peuvent toutes les deux influencer sur le sentiment de crainte (Brunton-Smith, 2011; Gau et Pratt, 2008). Des analyses précédentes ont démontré que les perceptions selon lesquelles il existe des problèmes dans le voisinage sont liées à des taux de victimisation élevés, à des niveaux de crainte plus élevés au moment de marcher seul lorsqu'il fait noir, d'utiliser ou de prendre le transport en commun, ou d'être seul à la maison, et à des niveaux généralement plus faibles de satisfaction à l'égard de la vie (Perreault, 2015; Cotter, 2016).

Dans le cadre de l'ESG, on a demandé si certains signes de problèmes sociaux ou de désordre physique constituaient un problème dans le voisinage. Au total, près de 6 Canadiens sur 10 (56 %) percevaient l'existence d'un certain type de problème social dans leur voisinage. Plus précisément, 9 % percevaient la présence d'au moins un gros problème, 14 %, pas de gros problème mais au moins un problème modéré, et 34 %, d'au moins un petit problème.

Parmi les signes possibles de problèmes sociaux mesurés au moyen de l'enquête, les plus courants étaient des déchets ou des ordures qui traînent (31 %), du vandalisme, des graffitis ou d'autres dommages causés à des biens ou à des véhicules (26 %) et des gens qui consomment ou vendent des drogues (26 %) (graphique 6). Le plus souvent, ces situations — comme les autres types de problèmes sociaux mesurés — étaient perçues comme de petits problèmes.

Graphique 6
Perceptions à l'égard des problèmes sociaux, selon le type de problème, Canada, 2019

pourcentage



Note : Les barres d'erreur représentent les intervalles de confiance de 95 % et peuvent être interprétées de la façon suivante : si l'enquête devait être répétée à de nombreuses reprises, 95 % du temps (ou 19 fois sur 20), l'intervalle de confiance couvrirait la valeur de la population réelle.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale sur la sécurité des Canadiens (victimisation).

Les taux de victimisation, tant de victimisation avec violence que de victimisation des ménages, étaient plus élevés chez les personnes qui percevaient la présence d'au moins un petit problème dans leur voisinage en 2019. On a dénombré 112 incidents avec violence pour 1 000 personnes qui percevaient la présence d'au moins un petit problème, bien au-delà des 46 incidents pour 1 000 personnes qui ne percevaient la présence d'aucun problème. Plus précisément, les taux de victimisation avec violence étaient les plus élevés parmi les personnes qui percevaient l'existence d'au moins un gros problème (273), suivies des personnes qui percevaient l'existence d'un problème modéré (130). Les personnes selon lesquelles il existait un petit problème dans leur voisinage affichaient un taux de victimisation semblable à celui observé chez les personnes qui ne percevaient pas le moindre problème.

De même, les taux de victimisation des ménages étaient près de trois fois plus élevés chez les personnes qui percevaient la présence d'un problème social (240 pour 1 000 ménages) que chez celles qui n'en percevaient aucun (84).

Il convient de souligner que la perception selon laquelle il existe des problèmes sociaux dans son voisinage était associée à un plus grand risque d'être victime d'un crime violent aussi bien que d'un crime contre les ménages, même après la neutralisation de l'effet d'autres facteurs pertinents. À l'instar de certaines autres caractéristiques, il pourrait s'agir d'un facteur de risque de victimisation (c. -à-d. le fait de vivre dans un secteur où les niveaux de problèmes sociaux sont plus élevés) ou bien d'un résultat de la victimisation (c. -à-d. le fait de percevoir son voisinage ou son secteur d'une façon plus négative après avoir été victime d'un acte criminel).

Par ailleurs, 1 Canadien sur 10 était d'avis que le fait que des gens soient attaqués ou harcelés en raison de la couleur de leur peau, de leur origine ethnique ou de leur religion était un gros problème (2 %), un problème modéré (2 %) ou un petit problème (6 %) dans son voisinage. Il s'agit d'une proportion inférieure à celle observée pour tout autre indicateur de problèmes sociaux dans le voisinage. Toutefois, les personnes appartenant à une minorité visible étaient plus susceptibles que les personnes n'appartenant pas à une minorité visible de percevoir cette situation comme un problème (13 % par rapport à 8 %). Cette constatation concorde avec les résultats d'une initiative de collecte par approche participative menée pendant la pandémie de COVID-19, selon lesquels les participants appartenant à une minorité visible étaient plus susceptibles de croire que ces types d'incidents se produisaient parfois ou souvent (Statistique Canada, 2020).

Encadré 5 Les expériences de discrimination au Canada

Tout comme la victimisation, les expériences de discrimination sont liées aux perceptions à l'égard de la sécurité et du bien-être général (Todorova et autres, 2010). Selon les données de l'Enquête sociale générale (ESG) de 2019 sur la victimisation, 1 Canadien sur 5 (20 %) de 15 ans et plus a déclaré avoir été victime de discrimination ou avoir été traité injustement au moins une fois au cours des cinq années ayant précédé l'enquête.

Il existe de nombreuses raisons pour lesquelles les gens peuvent percevoir de la discrimination ou un traitement injuste. Selon les résultats de l'ESG, les plus courantes étaient la race ou la couleur de la peau (8 %), l'appartenance ethnique ou culturelle (6 %), l'apparence physique (autre que la couleur de la peau) (6 %), le sexe (6 %) ou l'âge (5 %)¹⁶. Parmi les personnes qui percevaient de la discrimination ou un traitement injuste, plus de la moitié (55 %) ont dit attribuer cette perception à plus d'un facteur.

Non seulement il y avait toutes sortes de motifs de discrimination, mais différents groupes étaient plus susceptibles d'être victimes de discrimination ou de traitement injuste. Par exemple, 44 % des personnes gaies, lesbiennes ou bisexuelles ont dit avoir été victimes de discrimination ou avoir été traitées injustement, comparativement à 19 % des personnes hétérosexuelles. Environ le tiers des femmes autochtones (33 %), des hommes autochtones (32 %), des personnes de minorités visibles (29 %) ou des personnes ayant une incapacité (28 %) ont été victimes de discrimination au cours des cinq années ayant précédé l'enquête, ce qui représente des proportions nettement plus élevées que celles observées dans la population non autochtone (19 %), n'appartenant pas à une minorité visible (17 %) ou n'ayant pas d'incapacité (15 %). Une plus grande proportion de femmes (23 %) que d'hommes (17 %) ont déclaré avoir été victimes de discrimination.

Parmi les personnes qui ont fait l'objet de discrimination, les situations les plus courantes sont survenues au travail ou au moment de présenter une demande d'emploi (45 %) ou dans une banque, un magasin ou un restaurant (35 %). La discrimination dans le milieu scolaire était moins fréquente, mais elle a quand même été mentionnée par 1 répondant sur 5 (19 %) ayant fait l'objet de discrimination. En outre, une certaine proportion de victimes ont dit que la discrimination s'était produite dans leurs rapports avec la police (6 %), au moment de franchir la frontière vers le Canada (5 %) ou dans leurs rapports avec les tribunaux (3 %).

Un revenu familial plus élevé est lié à un plus faible taux de victimisation avec violence et à un plus fort taux de victimisation des ménages

La victimisation criminelle autodéclarée au Canada en 2019 était liée au revenu familial. Le taux de victimisation avec violence était près de deux fois plus élevé chez les personnes dont le revenu familial était inférieur à 40 000 \$ (121 pour 1 000) que parmi les personnes dont le revenu familial était de 120 000 \$ ou plus (67 pour 1 000).

En revanche, un revenu plus élevé était associé à de plus forts taux de crimes contre les ménages et de crimes contre les biens. Les personnes ayant un revenu de 120 000 \$ ou plus affichaient des taux plus élevés de victimisation des ménages (194 pour 1 000 ménages) et de vols de biens personnels (116 pour 1 000 personnes) comparativement aux personnes dont le revenu était inférieur à 40 000 \$ (157 pour 1 000 ménages et 77 pour 1 000 personnes, respectivement).

L'ESG comprenait également des questions sur le bien-être économique, afin qu'il soit possible d'examiner les liens qui peuvent exister entre la victimisation et d'autres difficultés ou facteurs de stress liés au revenu. Par exemple, en 2019, 1 Canadien sur 10 (10 %) a déclaré que lui ou son ménage avait été dans l'impossibilité de payer une facture ou de faire un autre paiement prévu. Le taux de victimisation avec violence parmi ce groupe s'établissait à 187 pour 1 000 personnes, ce qui est bien supérieur au taux observé chez les personnes qui n'ont pas fait état de telles difficultés (71 pour 1 000). De même, le taux de victimisation des ménages était près de deux fois plus élevé chez les personnes qui ont éprouvé des difficultés économiques (303 pour 1 000 ménages) que parmi les autres (157 pour 1 000).

Toutefois, après la neutralisation de l'effet d'autres facteurs, les difficultés économiques ne constituaient pas un prédicteur significatif de la victimisation avec violence. Elles demeuraient cependant un prédicteur significatif de la victimisation des ménages, le risque de victimisation étant 1,7 fois plus élevé chez les personnes qui ont été dans l'impossibilité de payer des factures ou de faire des paiements prévus.

Les difficultés économiques peuvent non seulement être un facteur de risque de victimisation, mais aussi être une incidence ou un résultat de la victimisation. C'est pourquoi l'on a demandé aux répondants qui ont été victimisés et qui ont aussi fait état de difficultés économiques si ces difficultés étaient attribuables à la victimisation qu'ils ont subie. Une minorité (9 %) d'entre eux ont directement attribué leurs difficultés financières à la victimisation qu'ils ont subie.

La mobilité résidentielle est liée à des taux plus élevés de victimisation des ménages

Mises à part les difficultés économiques et les perceptions selon lesquelles il existe des problèmes sociaux, soit deux facteurs qui augmentaient de façon indépendante le risque de victimisation des ménages même après la prise en compte d'autres caractéristiques des ménages¹⁷, de nombreuses autres caractéristiques des ménages ne semblaient pas avoir d'incidence sur les niveaux de victimisation des ménages.

Les taux de victimisation des ménages étaient, à quelques exceptions près, essentiellement semblables peu importe la taille du ménage, la situation des particuliers dans le ménage, le type de logement, le mode d'occupation, ou le nombre de générations présentes dans le ménage (tableau 5). Parmi les exceptions, les taux étaient plus faibles chez les personnes qui vivaient avec un partenaire comparativement aux personnes qui vivaient seules, tandis que les personnes qui avaient un faible sentiment d'appartenance à leur communauté locale affichaient des taux plus élevés. Toutefois, ces facteurs ne demeuraient pas significatifs une fois que d'autres caractéristiques du ménage ou du voisinage étaient prises en compte.

En revanche, la mobilité résidentielle — le nombre de fois où le répondant a changé de résidence au cours des cinq années ayant précédé l'enquête — constituait un facteur qui demeurait significativement lié à la victimisation. Les personnes qui ont déménagé une fois ou qui n'ont pas déménagé du tout affichaient à la fois un plus faible taux de victimisation des ménages dans l'ensemble et un plus faible risque de victimisation des ménages après la neutralisation de l'effet d'autres facteurs, comparativement aux personnes qui avaient déménagé deux fois ou bien trois fois ou plus (tableau 5).

Par ailleurs, le fait de vivre dans une région rurale des provinces, par opposition à une région urbaine des provinces ou dans les territoires, diminuait le risque de victimisation des ménages.

Encadré 6

Nouveau contenu de l'Enquête sociale générale de 2019 sur la victimisation

À chaque cycle de l'Enquête sociale générale (ESG) sur la victimisation, du nouveau contenu est intégré afin de répondre aux nouveaux besoins de données ou d'améliorer la façon dont les données sont recueillies. Pour le cycle de 2019, il y a eu deux ajouts importants, soit l'intégration d'une série de questions sur la fraude et l'élargissement des questions permettant de mesurer la violence commise dans le contexte d'une relation amoureuse.

Données autodéclarées sur la fraude au Canada

Étant donné le nombre croissant d'opérations financières effectuées en ligne ces dernières années, les possibilités de fraude suscitent de plus en plus de préoccupations chez les organismes d'application de la loi et la population canadienne en général. Il est difficile de retrouver les fraudeurs, et bien des cas de fraude ne sont pas portés à l'attention de la police. Néanmoins, au cours des 10 dernières années, les affaires de fraude déclarées par la police ont augmenté de 64 % (Moreau et autres, 2020). En 2019, l'ESG sur la victimisation comprenait, pour la première fois, un bref module sur la fraude aux fins de la collecte de renseignements autodéclarés sur ce nouveau type de crime¹⁸.

Près des trois quarts (73 %) des Canadiens étaient d'avis que, comparativement à il y a cinq ans, le nombre de cas de fraude au Canada a augmenté. De plus, bon nombre d'entre eux ne jugeaient pas que leurs renseignements personnels étaient protégés contre la fraude — 1 Canadien sur 3 (34 %) estimait que ses renseignements n'étaient pas très protégés, alors que 1 sur 10 (10 %) a déclaré que ses renseignements n'étaient pas du tout protégés contre la fraude. Presque tous les Canadiens (95 %) avaient pris de quelconques mesures pour se protéger contre la fraude au cours des 12 mois ayant précédé l'enquête, comme déchiqueter leur courrier personnel, leurs factures ou leurs reçus, examiner leurs relevés bancaires, filtrer leurs appels ou supprimer des courriels douteux.

Environ 1 Canadien sur 6 a déclaré avoir été victime de fraude

Au cours des cinq années ayant précédé l'enquête, plus de 5 millions de Canadiens — soit 17 % de la population de 15 ans et plus — ont déclaré avoir été victimes de fraude¹⁹. Le type le plus courant de fraude autodéclarée était le fait que quelqu'un a réussi à leur prendre de l'argent ou à acheter des biens et services en utilisant leurs renseignements personnels ou les renseignements liés à leurs comptes (12 %). La majorité (61 %) des personnes qui ont déclaré avoir été victimes de fraude ont subi une certaine perte financière en conséquence. Le plus souvent, les victimes ne savaient pas comment leurs renseignements personnels ont été obtenus (41 %), alors que, dans une proportion considérable des cas, les détails de leur carte ont été copiés ou « clonés » (19 %).

La grande majorité (89 %) des victimes de fraude n'ont pas signalé la fraude à la police. Toutefois, la plupart des incidents ont été signalés d'une façon ou d'une autre — par exemple, les deux tiers (65 %) des victimes ont déclaré avoir signalé la fraude à leur banque ou à leur société émettrice de cartes de crédit.

Violence entre partenaires intimes ou amoureux

L'ESG sur la victimisation comprend des questions sur la violence commise par les conjoints mariés ou les conjoints de fait actuels et anciens depuis 1999. Plus récemment, la portée de la violence commise par un conjoint ou un ex-conjoint a été élargie de sorte qu'elle inclut la violence entre partenaires intimes de façon plus générale, y compris la violence commise par un partenaire intime ou amoureux. En 2014, deux questions ont été ajoutées au questionnaire pour recueillir de l'information sur la violence entre partenaires intimes ou amoureux et, en 2019, ces questions ont été élargies pour être harmonisées avec les questions utilisées pour mesurer la violence commise par un conjoint ou un ex-conjoint afin d'en améliorer la comparabilité et de permettre le calcul de la prévalence globale de la violence entre partenaires intimes.

Les résultats issus des nouvelles questions sur la violence entre partenaires intimes ou amoureux ont révélé que 13 % des femmes et 11 % des hommes qui avaient eu une fréquentation intime ou amoureuse avec une personne autre qu'un conjoint marié ou un conjoint de fait actuel ou ancien au cours des cinq années ayant précédé l'enquête ont subi une forme quelconque de violence physique ou sexuelle de la part d'un partenaire intime ou amoureux au cours de cette période. Ces proportions n'étaient pas statistiquement différentes. De même, les femmes et les hommes qui avaient eu une fréquentation intime ou amoureuse au cours des cinq années ayant précédé l'enquête étaient tout aussi susceptibles d'avoir été victimes de violence psychologique ou d'exploitation financière de la part d'un partenaire intime ou amoureux (31 % et 32 %, respectivement).

Une analyse plus détaillée de la violence entre partenaires intimes fondée sur les données de l'ESG de 2019 sera présentée dans de futurs articles de *Juristat*.

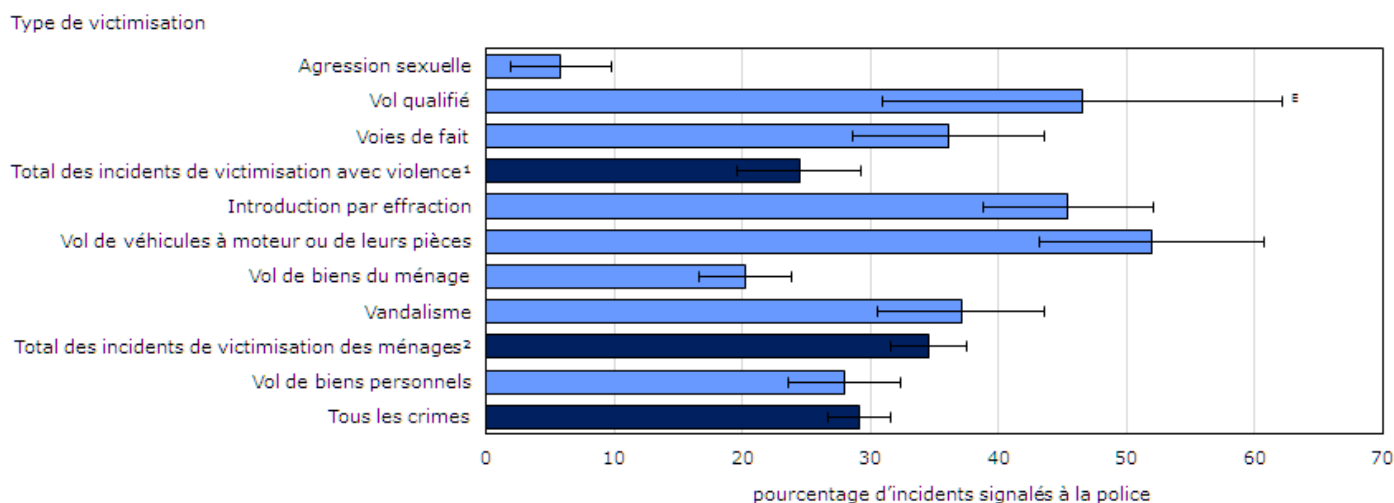
Signalement de la victimisation à la police

Les victimes d'un crime peuvent choisir de signaler — ou de ne pas signaler — l'incident à la police pour toutes sortes de raisons. Dans le cadre de l'ESG, on a demandé si l'incident a été signalé ou pas, ainsi que les raisons pour lesquelles il a été signalé ou non. Il convient de souligner que les renseignements qui suivent sur le signalement de l'incident à la police (et sur toutes les autres caractéristiques de l'incident) excluent les incidents de violence conjugale, qui ont fait l'objet d'une méthodologie de collecte différente et qui seront analysés dans un futur article de *Juristat*.

En 2019, la plupart des incidents n'ont pas été signalés, comme en témoigne le fait qu'environ 3 incidents sur 10 (29 %) ont été portés à l'attention de la police. Parmi les incidents qui ont été signalés, la plupart l'ont été directement par le répondant (22 %), alors que certains l'ont été d'une autre manière (7 %).

En général, les incidents de victimisation des ménages étaient plus susceptibles que les incidents violents d'avoir été portés à l'attention de la police (35 % par rapport à 24 %) (tableau 6). Cela dit, la proportion d'incidents signalés à la police variait grandement selon le type de crime particulier (graphique 7). Environ la moitié des vols de véhicules à moteur (52 %), des vols qualifiés (47 %^E) et des introductions par effraction (45 %) ont été signalés à la police.

Graphique 7
Signalement de la victimisation à la police, selon le type de victimisation, Canada, 2019



^E à utiliser avec prudence

1. Comprend l'agression sexuelle, le vol qualifié et les voies de fait.

2. Comprend l'introduction par effraction, le vol de véhicules à moteur ou de leurs pièces, le vol de biens du ménage et le vandalisme.

Note : Les barres d'erreur représentent les intervalles de confiance de 95 % et peuvent être interprétées de la façon suivante : si l'enquête devait être répétée à de nombreuses reprises, 95 % du temps (ou 19 fois sur 20), l'intervalle de confiance couvrirait la valeur de la population réelle.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale sur la sécurité des Canadiens (victimisation).

Il convient de souligner que les agressions sexuelles affichaient le plus faible taux de signalement parmi tous les crimes mesurés dans le cadre de l'ESG, 6 % des incidents survenus en 2019 ayant été portés à l'attention de la police. Ce chiffre cadre avec les résultats d'autres enquêtes fondées sur l'autodéclaration menées avant et après le mouvement #MoiAussi, qui ont révélé que les agressions sexuelles sont beaucoup moins susceptibles que d'autres types de crimes d'être signalées à la police, et que les agressions sexuelles déclarées par la police représentent une fraction de toutes les agressions sexuelles commises au Canada (Conroy et Cotter, 2017; Cotter et Savage, 2019; Rotenberg et Cotter, 2018). Lorsque d'autres caractéristiques de l'incident étaient prises en compte, la probabilité de signaler les agressions sexuelles à la police était d'environ 80 % inférieure à celle des autres crimes violents (voir l'encadré 8).

Contrairement aux autres types de crimes mesurés au moyen de l'ESG, pour lesquels la plupart des incidents signalés à la police l'ont été directement par la victime, les agressions sexuelles étaient tout aussi susceptibles d'être portées à l'attention de la police par la victime (2,4 %) que d'une autre manière (3,3 %).

Les femmes étaient deux fois moins susceptibles que les hommes d'avoir signalé un incident de victimisation avec violence à la police (18 % par rapport à 36 %). Cette différence est attribuable aux agressions sexuelles, dont la grande majorité des victimes étaient des femmes et dont très peu ont été signalées à la police, comme il a été souligné. Lorsque seuls les vols qualifiés et les voies de fait sont examinés, la proportion d'incidents portés à l'attention de la police n'était pas significativement différente entre les femmes et les hommes (33 % et 43 %, respectivement).

Les victimes plus jeunes d'un crime violent étaient moins susceptibles que leurs homologues plus âgées d'avoir signalé l'incident à la police. Parmi les victimes de moins de 35 ans, 16 % ont déclaré que l'incident avait été porté à l'attention de la police, comparativement à 38 % des victimes de 35 ans et plus. Cependant, ces groupes étaient tout aussi susceptibles d'avoir signalé un incident de victimisation des ménages à la police.

Encadré 7 **Victimisation et confiance en la police**

Une récente analyse des données de l'Enquête sociale générale de 2019 a révélé que la plupart des Canadiens avaient confiance en la police; 41 % avaient une grande confiance, et 49 %, une certaine confiance (Ibrahim, 2020). De nombreux facteurs étaient liés à une moindre confiance en la police, le plus important étant un contact négatif précédent. Le fait d'appartenir à une minorité visible, le fait d'être Autochtone et le fait d'avoir une incapacité étaient également associés à des niveaux de confiance moins élevés en la police.

Outre ces facteurs, les expériences de victimisation étaient également liées aux niveaux de confiance en la police. Les personnes qui ont été victimes d'un crime contre la personne ou d'un crime contre les ménages en 2019 avaient moins confiance en la police. Plus de 1 victime d'un crime violent sur 5 (22 %) avait très peu de confiance ou n'avait aucune confiance en la police, comparativement à 9 % des personnes qui n'ont pas fait l'objet d'un crime violent. De même, parmi les répondants qui ont déclaré avoir été victimes d'un crime contre les ménages, 18 % avaient très peu de confiance ou n'avaient aucune confiance en la police, soit le double de la proportion observée chez les répondants qui n'ont pas fait l'objet d'un crime contre les ménages.

Bien que les expériences de victimisation semblent liées à des niveaux généralement plus faibles de confiance en la police, elles ne semblaient pas avoir de lien avec la décision de signaler un incident de victimisation en 2019. Parmi les personnes qui avaient peu ou pas confiance en la police et qui ont été victimes d'un crime violent ou d'un crime contre les ménages, 31 % ont déclaré que l'incident a été signalé à la police, une proportion qui n'est pas statistiquement différente de celle observée chez les personnes qui avaient une grande confiance (32 %) ou une certaine confiance (27 %) en la police.

Il se peut également que les plus faibles niveaux de confiance soient attribuables à une expérience négative vécue après avoir signalé un incident à la police. Cependant, les victimes d'un crime qui ont signalé l'incident étaient tout aussi susceptibles d'avoir peu ou pas confiance en la police que ne l'étaient les personnes qui ont été victimisées sans toutefois avoir signalé l'incident (21 % et 19 %, respectivement).

Ces tendances demeuraient constantes lorsqu'on examinait plus particulièrement les incidents violents, les incidents de victimisation des ménages, et seulement les incidents qui ont été signalés directement par le répondant.

Même si la majorité des victimes d'un crime ont choisi de ne pas le signaler à la police, une grande majorité (91 %) des Canadiens jugeaient probable que leurs voisins alerteraient la police s'ils étaient témoins de ce qui semblerait être un comportement criminel. C'était tout autant le cas des victimes (89 %) que des non-victimes (92 %) d'un crime.

Confiance à l'égard des tribunaux de juridiction criminelle, du système carcéral et du système de libération conditionnelle

En plus de comporter des questions sur la confiance en la police, l'ESG comprenait des questions sur les niveaux de confiance à l'égard d'autres éléments du système de justice pénale canadien, à savoir les tribunaux, le système carcéral et le système de libération conditionnelle. En ce qui a trait aux niveaux de confiance en la police, les Canadiens avaient moins confiance dans les tribunaux de juridiction criminelle, et beaucoup moins confiance dans le système carcéral et le système de libération conditionnelle (voir Ibrahim, 2020). Il convient de souligner qu'une grande proportion d'entre eux — allant du tiers à la moitié — ont déclaré qu'ils ne savaient pas si le travail des tribunaux, du système carcéral ou du système de libération conditionnelle était bon, passable ou mauvais en ce qui concerne les indicateurs clés mesurés dans le cadre de l'ESG.

La perception selon laquelle il s'agissait d'un délit anodin ou le fait de juger que le crime n'était pas important sont des raisons courantes de ne pas avoir signalé l'incident à la police

Il existe toutes sortes de raisons pour lesquelles une victime peut choisir de ne pas signaler un incident à la police. En 2019, environ la moitié des victimes d'un crime violent qui n'ont pas signalé l'incident à la police ont dit ne pas l'avoir fait parce qu'il s'agissait d'un délit trop anodin (56 %), que l'incident n'était pas assez important (53 %), que le fait de communiquer avec la police les embêtait (49 %), qu'il s'agissait d'une affaire privée ou personnelle (48 %) ou qu'elles jugeaient que personne n'a été blessé (47 %) (tableau 6).

De nombreuses victimes qui n'ont pas signalé un incident violent à la police ont donné comme raisons des préoccupations au sujet de la police ou du système de justice pénale. Par exemple, 37 % des victimes n'ont pas signalé l'incident parce qu'elles avaient l'impression que le contrevenant ne serait pas puni de façon adéquate, tandis que 32 % ont dit qu'elles ne voulaient pas être embêtées par le processus judiciaire ou qu'elles en avaient peur. Certaines victimes ont plus précisément invoqué la police

comme raison, estimant que la police n'aurait pas été en mesure de retrouver le contrevenant (18 %), que la police aurait fait preuve de parti pris (15 %) ou qu'elles avaient reçu un service insatisfaisant de la police dans le passé (13 %).

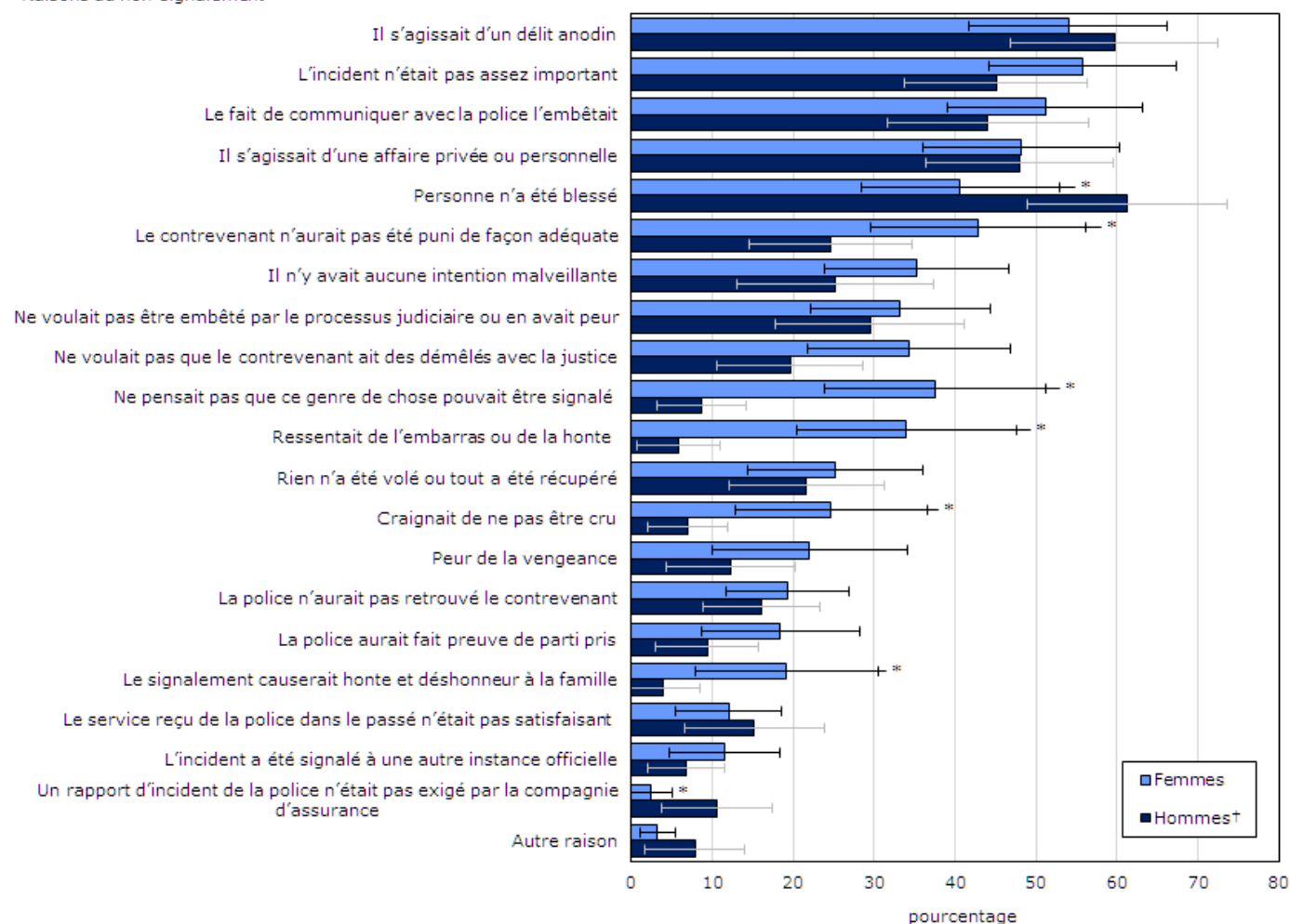
Comme dans le cas de la victimisation avec violence, quelques-unes des raisons les plus courantes de ne pas avoir signalé un incident de victimisation des ménages étaient qu'il s'agissait d'un délit trop anodin (71 %) ou que l'incident n'était pas assez important (63 %). Bon nombre des victimes d'un crime contre les ménages n'ont pas communiqué avec la police parce qu'elles croyaient que la police n'aurait pas pu retrouver les objets volés (57 %) ou parce qu'il n'y a eu aucune perte financière (50 %).

Les femmes invoquent plus souvent que les hommes la honte et la crainte de ne pas être crues comme raisons pour ne pas avoir communiqué avec la police

Les femmes et les hommes qui ont été victimes d'un crime violent ont souvent donné des raisons semblables pour ne pas avoir signalé l'incident à la police, et les raisons les plus courantes ont été invoquées par des proportions semblables de femmes et d'hommes (graphique 8). Cela dit, certaines différences importantes ont été constatées. Les hommes étaient plus susceptibles de mentionner que personne n'a été blessé (61 % par rapport à 41 % des femmes) et qu'un rapport d'incident de la police n'était pas exigé par leur compagnie d'assurance (11 % par rapport à 3 %). En revanche, les femmes étaient plus susceptibles que les hommes de dire qu'elles croyaient que le contrevenant ne serait pas puni de façon adéquate (43 % par rapport à 25 %), qu'elles ne pensaient pas que ce genre de chose pouvait être signalé à la police (38 % par rapport à 9 %), qu'elles ressentaient de la honte ou de l'embarras (34 % par rapport à 6 %), qu'elles estimaient qu'on ne les croirait pas (25 % par rapport à 7 %) ou que le signalement causerait honte et déshonneur à la famille (19 % par rapport à 4 %).

Graphique 8
Raisons invoquées pour ne pas avoir signalé l'incident de victimisation avec violence à la police, selon le genre de la victime, 2019

Raisons du non-signalement



* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (p < 0,05)

† catégorie de référence

Note : Les barres d'erreur représentent les intervalles de confiance de 95 % et peuvent être interprétées de la façon suivante : si l'enquête devait être répétée à de nombreuses reprises, 95 % du temps (ou 19 fois sur 20), l'intervalle de confiance couvrirait la valeur de la population réelle.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale sur la sécurité des Canadiens (victimisation).

Les raisons invoquées plus souvent par les femmes que par les hommes sont généralement liées au fait que les femmes sont beaucoup plus susceptibles d'être agressées sexuellement. Les craintes selon lesquelles les agresseurs ne seront pas tenus responsables, la compréhension de ce qui constitue une agression sexuelle, les sentiments de honte et d'embarras chez les victimes, la perception selon laquelle les victimes ne seront pas crues, et les préoccupations concernant la honte et le déshonneur sont souvent mentionnés comme obstacles au signalement des agressions sexuelles (Johnson, 2012; Sable et autres, 2006; Taylor et Gassner, 2010; Venema, 2014).

En fait, lorsque l'on compare les raisons de ne pas avoir signalé une agression sexuelle aux raisons de ne pas avoir signalé des voies de fait ou un vol qualifié, on constate des résultats semblables à ceux découlant de la comparaison entre les femmes et les hommes. En outre, certains autres facteurs sont ressortis. Plus particulièrement, les victimes d'agression sexuelle ont plus souvent mentionné que le fait de communiquer avec la police les embêtait (57 %) ou qu'elles ne voulaient pas être embêtées par le processus judiciaire (42 %), comparativement aux victimes d'un autre type de crime violent (40 % et 21 %, respectivement). L'hésitation à avoir des contacts avec le système de justice pénale officiel, qu'elle soit fondée sur leurs propres expériences passées, les expériences vécues par d'autres personnes, ou la crainte de ne pas voir leurs attentes comblées, contribue à dissuader de nombreuses victimes d'agression sexuelle de signaler l'incident qu'elles ont subi (Johnson, 2017; Venema, 2014).

Caractéristiques et répercussions de la victimisation avec violence non conjugale

Non seulement l'Enquête sociale générale sur la sécurité des Canadiens permet de mesurer la prévalence de la victimisation avec violence, mais elle comprend des questions sur les caractéristiques des incidents, en plus de leurs répercussions et des mesures prises par les victimes. Ces renseignements sont d'une importance capitale si l'on veut améliorer la compréhension de la victimisation criminelle et des besoins des victimes, et une grande partie de ces renseignements sont généralement absents des sources officielles ou administratives de données sur la criminalité. Comme c'était le cas des renseignements sur le signalement à la police, l'analyse qui suit des caractéristiques de l'incident exclut les incidents de violence conjugale.

En 2019, les incidents violents se sont le plus souvent produits dans un commerce ou un établissement institutionnel comme un bar ou un restaurant (43 %), à la maison ou à proximité de la maison de la victime (22 %) ou dans la rue ou un autre lieu public (19 %) (tableau 7). Les incidents signalés à la police étaient plus susceptibles d'avoir eu lieu à la maison ou à proximité de la maison de la victime (36 % par rapport à 17 % des incidents qui n'ont pas été signalés), et ils sont moins souvent survenus dans une autre résidence privée (6 % par rapport à 17 %). Pour 1 victime d'un crime violent sur 4 (26 %), l'incident s'est produit sur son lieu de travail.

Tant pour les hommes que pour les femmes, un commerce ou un établissement institutionnel était le lieu le plus courant où est survenu l'incident de victimisation. Toutefois, les hommes étaient plus susceptibles que les femmes d'avoir été agressés dans la rue ou un lieu public (29 % par rapport à 14 %). En revanche, les femmes ont déclaré plus souvent que les hommes avoir été agressées dans une résidence privée autre que la leur (20 % par rapport à 4 %).

La plupart des incidents de violence non conjugale sont perpétrés par un contrevenant agissant seul, habituellement un homme

La plupart des incidents (83 %) ont été commis par un seul auteur. C'était plus souvent le cas des incidents visant des femmes (86 %) que des hommes (76 %). Les incidents impliquant plus d'un contrevenant représentaient une plus grande proportion d'incidents signalés à la police (22 %) que d'incidents non signalés (6 %) (tableau 7).

Parmi tous les incidents violents perpétrés par un seul auteur en 2019, 9 sur 10 (89 %) ont été commis par un homme. Il n'y avait pas de différence significative dans cette proportion, que la victime ait été un homme (84 %) ou une femme (91 %), que l'incident ait été signalé à la police (86 %) ou non (89 %), ou que l'incident ait été une agression sexuelle (93 %) ou des voies de fait (87 %) ²⁰.

Près de la moitié des incidents de violence non conjugale sont perpétrés par un étranger

Dans l'ensemble, près de la moitié (48 %) des incidents de victimisation avec violence non conjugale en 2019 ont été commis par un étranger, et 4 autres incidents sur 10 (42 %) ont été perpétrés par un ami, un voisin ou une connaissance de la victime (tableau 7). Une faible proportion (3 %) de ces incidents ont été commis par un membre de la famille, et la proportion restante (7 %), par une personne ayant un autre type de lien avec la victime.

Un ami, un voisin ou une connaissance était plus susceptible d'avoir perpétré les incidents de victimisation contre les femmes (49 % des incidents) que ceux contre les hommes (30 %). En revanche, près des deux tiers (64 %) des hommes ont été victimes d'un crime perpétré par un étranger, comparativement à 39 % des femmes.

Les incidents commis par un étranger représentaient une proportion encore plus grande des incidents signalés à la police. Parmi les incidents signalés à la police, 60 % ont été commis par un étranger, comparativement à 44 % des incidents qui n'ont pas été portés à leur connaissance. Les incidents dont l'auteur était un ami, un voisin ou une connaissance de la victime représentaient 26 % des incidents qui ont été portés à l'attention de la police, mais près de la moitié (47 %) des incidents qui ne l'ont pas été.

L'infliction de blessures et la présence d'une arme sont associées à une plus grande probabilité de signaler l'incident à la police

Environ 1 victime de crime violent sur 7 (15 %) en 2019 a déclaré avoir été blessée lors de l'incident, la plupart des blessures n'ayant pas nécessité de soins médicaux (tableau 7). Cela dit, plus du quart (26 %) des victimes qui ont signalé l'incident à la police ont subi des blessures, comparativement à 11 % de celles qui n'ont pas signalé l'incident.

Une arme était présente dans le quart (25 %) des incidents violents. Le plus souvent, l'arme était un bâton, une pierre, une bouteille ou un autre type d'arme (16 %). Les victimes ont moins souvent déclaré que l'agresseur avait un couteau (8 %) ou une arme à feu (2 %)²¹.

Tout comme les incidents ayant entraîné des blessures, ceux dans lesquels une arme était présente représentaient une plus grande proportion d'incidents signalés à la police. En effet, plus de la moitié (52 %) des incidents signalés à la police mettaient en cause une arme, comparativement à 16 % des incidents non signalés.

Lorsque les principales caractéristiques de l'incident étaient prises en compte, les blessures subies et la présence d'une arme ressortaient en tant que facteurs qui augmentaient de façon indépendante la probabilité de signaler à la police un incident de violence non conjugale (voir l'encadré 8).

La plupart des victimes subissent des répercussions émotionnelles de la victimisation avec violence dont elles ont fait l'objet; 1 victime sur 6 ressent des effets à long terme

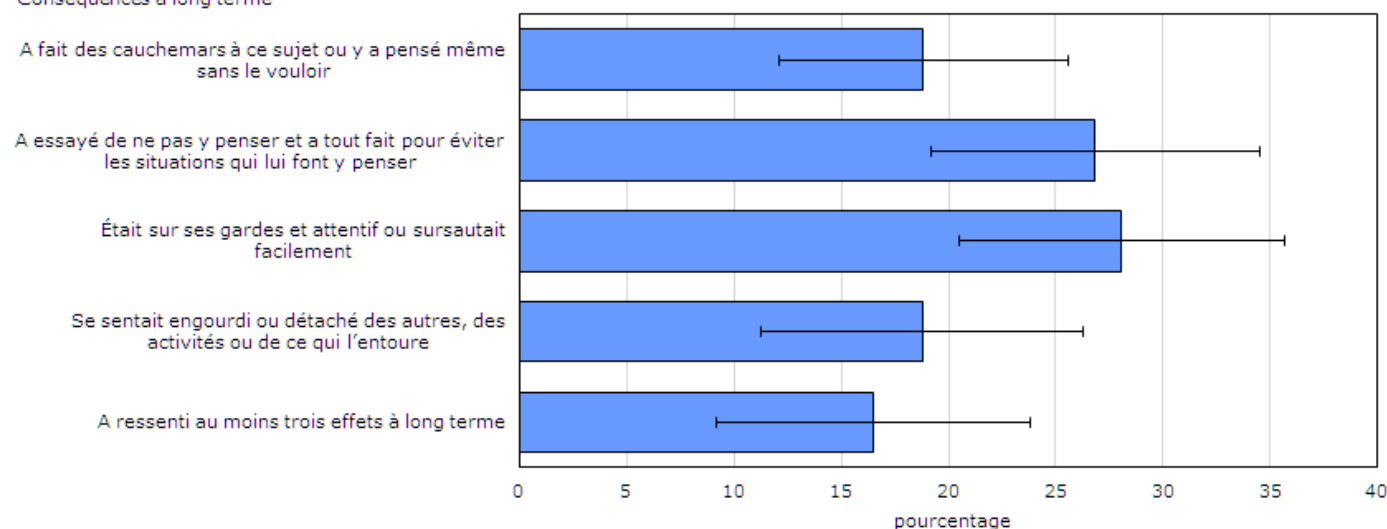
Les blessures corporelles ne sont pas le seul indicateur des conséquences que la violence peut avoir sur les victimes; les répercussions émotionnelles ou psychologiques de la victimisation sont également importantes. La grande majorité (87 %) des personnes qui ont été victimes d'un crime violent en 2019 ont déclaré que l'incident avait eu certaines répercussions émotionnelles sur elles, une proportion qui ne différait pas de façon significative entre les femmes et les hommes.

De plus, l'ESG comprenait des questions sur certaines conséquences à long terme de la victimisation avec violence, en fonction des symptômes qui sont associés au trouble de stress post-traumatique. Plus du quart des victimes étaient sur leurs gardes et attentives ou sursautaient facilement (28 %) ou ont essayé de ne pas penser à l'incident de victimisation qu'elles ont subi ou ont évité les situations qui leur y font penser (27 %) (graphique 9). En tout, environ 1 victime sur 6 (16 %) a dit avoir subi au moins trois conséquences psychologiques à long terme.

Graphique 9

Conséquences à long terme de la victimisation avec violence, 2019

Conséquences à long terme



Note : Les barres d'erreur représentent les intervalles de confiance de 95 % et peuvent être interprétées de la façon suivante : si l'enquête devait être répétée à de nombreuses reprises, 95 % du temps (ou 19 fois sur 20), l'intervalle de confiance couvrirait la valeur de la population réelle.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale sur la sécurité des Canadiens (victimisation).

Parmi les conséquences à long terme de la victimisation qu'elles ont subie, les femmes étaient plus susceptibles que les hommes de déclarer avoir fait des cauchemars à ce sujet ou y avoir pensé même sans le vouloir (26 % par rapport à 7 %). Toutefois, il n'y avait pas de différence significative entre les femmes et les hommes quant aux autres répercussions à long terme de la victimisation²².

Peu de victimes communiquent avec des services officiels ou les utilisent

Conformément aux constatations issues d'autres récentes enquêtes canadiennes sur la victimisation (Perreault, 2015; Cotter et Savage, 2019; Cotter, 2021), relativement peu (14 %) de victimes d'un crime violent en 2019 ont fait appel à un service d'aide aux victimes d'actes criminels. Les femmes (18 %) étaient plus susceptibles que les hommes (7 %) d'avoir communiqué avec un service officiel ou d'y avoir eu recours.

Les raisons invoquées pour ne pas avoir fait appel à des services étaient essentiellement semblables à celles données pour ne pas avoir signalé l'incident à la police. Le plus souvent, les victimes ont dit ne pas avoir communiqué avec un service ou ne pas y avoir eu recours parce que l'incident n'était pas assez important (49 %) ou parce qu'elles ne voulaient pas d'aide ou n'en avaient pas besoin (47 %). La plupart des autres raisons pour lesquelles les victimes n'ont pas fait appel aux services mesurés au moyen de l'ESG ont été invoquées par trop peu d'entre elles pour produire des estimations fiables; les exceptions étaient le fait de ne pas connaître l'existence de ces services (9 %) ou le fait de ressentir trop de honte ou de gêne (8 %).

Encadré 8

Facteurs liés à la probabilité de signaler la victimisation avec violence à la police

De nombreux facteurs contribuent à la décision de signaler un incident à la police, mais certains peuvent avoir une plus grande influence que d'autres. On a donc élaboré trois modèles distincts afin d'examiner les facteurs liés à une probabilité accrue ou réduite de signaler la victimisation avec violence à la police. Le premier modèle comprenait des facteurs liés à l'incident même (c.-à-d. le lieu, le lien avec le contrevenant, le type de victimisation); le deuxième modèle comprenait des facteurs liés à la victime (c.-à-d. son âge, son genre, son identité ethnoculturelle); le troisième modèle combinait des caractéristiques de l'incident et de la victime. Afin d'être conformes à la façon dont les données sont recueillies dans le cadre de l'Enquête sociale générale sur la victimisation, ces modèles excluent les incidents de violence conjugale et sont fondés sur les incidents impliquant un seul contrevenant.

Après la prise en compte des caractéristiques de l'incident²³, trois facteurs sont ressortis comme étant significativement liés à la probabilité de signaler l'incident à la police, soit la présence d'une arme, l'infliction de blessures et le type de victimisation. La probabilité qu'un incident soit signalé à la police était 3,7 fois plus élevée si une arme était présente lors de l'incident, et 3,2 fois plus élevée si la victime a subi des blessures en raison de l'incident. Au chapitre de la victimisation, les agressions sexuelles étaient environ 80 % moins susceptibles d'être signalées à la police que les vols qualifiés ou les voies de fait, même après la neutralisation de l'effet d'autres facteurs.

Lorsque seules les caractéristiques de la victime étaient examinées²⁴, l'âge et le genre de la victime étaient liés de façon significative à la probabilité de signaler l'incident à la police. Lorsque plusieurs caractéristiques étaient prises en compte, la probabilité qu'une femme signale à la police un incident dont elle a été victime (0,33) était d'environ les deux tiers inférieure à celle observée chez les hommes. La probabilité de signaler un incident violent à la police augmentait de 3 % avec chaque année d'âge supplémentaire. Il convient de souligner que le niveau de confiance des victimes en la police, ainsi que de nombreux facteurs liés à la confiance en la police, comme le fait d'être Autochtone ou d'appartenir à une minorité visible, ne semblaient pas influencer de façon indépendante sur la probabilité de signaler un incident de victimisation avec violence à la police en 2019.

Le troisième modèle, qui combinait les caractéristiques significatives de l'incident et de la victime à partir des modèles précédents, a donné lieu à des résultats semblables. En tout, cinq caractéristiques demeuraient significativement liées à la probabilité de signaler un incident de victimisation avec violence à la police. Lorsqu'un incident comportait la présence d'une arme, la probabilité qu'il soit signalé à la police était cinq fois plus élevée et, lorsque l'incident avait causé des blessures à la victime, la probabilité de signaler un incident était quatre fois plus élevée. Le genre et le type de victimisation sont également demeurés significativement liés au signalement d'un incident. La probabilité de signaler un incident était de 63 % inférieure chez les femmes ainsi que chez les victimes d'agression sexuelle. Enfin, l'âge demeurait un prédictif significatif. Alors que les personnes plus jeunes étaient plus susceptibles d'être victimes d'un crime, les victimes plus âgées étaient plus susceptibles de signaler l'incident à la police. La probabilité de signaler un incident augmentait de 3 % avec chaque année d'âge supplémentaire, après la neutralisation de l'effet des caractéristiques d'intérêt de la victime et de l'incident.

Perceptions à l'égard de la criminalité, de la sécurité et du voisinage

Non seulement l'Enquête sociale générale (ESG) de 2019 sur la victimisation a servi à mesurer les expériences de victimisation vécues par les répondants, mais elle a également permis de recueillir des renseignements importants sur leurs perceptions à l'égard de divers facteurs liés à la criminalité. Une certaine analyse des perceptions des Canadiens à l'égard du rendement de la police, de leur confiance en la police et de leurs perceptions à l'égard du système de justice pénale a déjà été publiée (Ibrahim, 2020; voir aussi l'encadré 7).

Les trois quarts des Canadiens sont satisfaits de leur sécurité personnelle par rapport à la criminalité

En 2019, plus des trois quarts (78 %) des Canadiens étaient satisfaits de leur sécurité personnelle par rapport à la criminalité, une faible proportion (4 %) étaient insatisfaits, et les autres (18 %) n'étaient ni satisfaits ni insatisfaits ou n'avaient pas d'opinion. Les personnes qui étaient satisfaites de leur sécurité étaient moins susceptibles que les personnes insatisfaites d'avoir été victimes d'un crime violent ou d'un crime contre les ménages au cours des 12 mois ayant précédé l'enquête (tableau 8).

Les femmes sont plus susceptibles que les hommes de ne pas se sentir en sécurité dans leur voisinage

D'autres facteurs que la victimisation influeraient sur les perceptions à l'égard de la sécurité. Par exemple, les femmes (74 %) étaient moins susceptibles que les hommes (82 %) d'être satisfaites de leur sécurité personnelle par rapport à la criminalité. Cela dit, des proportions égales de femmes (4 %) et d'hommes (4 %) étaient insatisfaits, tandis qu'une plus grande proportion de femmes n'étaient ni satisfaites ni insatisfaites ou n'avaient pas d'opinion (21 % par rapport à 15 % des hommes).

Il convient de souligner que la différence entre les genres est encore plus évidente lorsque les perceptions à l'égard de la sécurité sont examinées dans des situations particulières plutôt que dans un sens abstrait général. Près de 1 femme sur 5 (17 %) ne se sentait pas en sécurité quand elle marchait seule dans son voisinage lorsqu'il faisait noir, soit plus du double de la proportion observée chez les hommes (8 %). Qui plus est, les femmes étaient proportionnellement beaucoup moins nombreuses à se sentir tout à fait en sécurité lorsqu'elles le faisaient (30 % par rapport à 50 %). Il convient de noter que ces proportions sont fondées sur les personnes qui s'adonnaient à cette activité; une proportion plus élevée de femmes (14 %) que d'hommes (3 %) ont déclaré qu'elles ne marchaient pas seules dans leur voisinage lorsqu'il faisait noir, un choix qui peut être attribuable à leurs craintes quant à leur sécurité.

Des proportions semblables d'Autochtones (Premières Nations, Métis et Inuits) (76 %) et de non-Autochtones (78 %) étaient satisfaites de leur sécurité personnelle en 2019; les femmes autochtones (69 %) étaient moins susceptibles que les hommes autochtones (82 %) d'être satisfaites de leur sécurité personnelle. Plus particulièrement, 62 %^E des femmes inuites étaient satisfaites de leur sécurité personnelle par rapport à la criminalité. Chez les Premières Nations et les Métis, environ 7 femmes sur 10 (68 % et 71 %, respectivement) étaient satisfaites de leur sécurité, des proportions qui n'étaient pas statistiquement différentes de celles observées chez leurs homologues de genre masculin.

Bien qu'il s'agisse d'une faible proportion, les Autochtones étaient plus susceptibles que les non-Autochtones d'être insatisfaits de leur sécurité par rapport à la criminalité (7 % par rapport à 4 %).

Au Canada, un peu moins des trois quarts (72 %) des personnes appartenant à une minorité visible étaient satisfaites de leur sécurité personnelle par rapport à la criminalité en 2019, une proportion inférieure à celle observée chez les personnes n'appartenant pas à une minorité visible (80 %). Il convient de souligner que ce constat concorde avec les résultats d'une initiative de collecte par approche participative menée en 2020, qui ont révélé que les participants appartenant à une minorité visible étaient plus susceptibles de ne pas se sentir en sécurité quand ils marchaient seuls dans leur voisinage lorsqu'il faisait noir pendant les premiers mois de la pandémie de COVID-19 (Heidinger et Cotter, 2020). Autrement dit, il se peut que les résultats constatés pendant la pandémie de COVID-19 ne soient pas une conséquence de la pandémie, mais qu'ils témoignent plutôt du sentiment général de sécurité parmi les minorités visibles.

Un Canadien sur cinq a pris des mesures pour se protéger contre des actes criminels au cours des 12 mois ayant précédé l'enquête

En 2019, un peu plus de 1 Canadien sur 5 (21 %) a déclaré avoir pris une mesure au cours des 12 mois ayant précédé l'enquête précisément pour éviter de devenir victime d'un acte criminel. Les mesures les plus souvent prises consistaient à faire installer un système d'alarme, un système d'éclairage à détecteur de mouvements ou un système de surveillance vidéo, à changer ses habitudes ou encore à éviter certaines personnes ou certains endroits, de même qu'à poser de nouvelles serrures. Les femmes (23 %) étaient légèrement plus susceptibles que les hommes (19 %) d'avoir pris une mesure de protection.

Les personnes qui ont été victimes d'un crime en 2019 étaient deux fois plus susceptibles que les autres d'avoir pris une précaution pour se protéger contre des actes criminels (36 % par rapport à 17 %).

La plupart des Canadiens estiment que les niveaux de criminalité dans leur voisinage sont stables

À l'échelle nationale, les données déclarées par la police révèlent que la criminalité a augmenté au cours de la période de cinq ans ayant précédé l'ESG de 2019. L'Indice de gravité de la criminalité, qui permet de mesurer à la fois le volume et la gravité des crimes, a affiché une progression; il est passé de 66,9 en 2014 à 79,5 en 2019 (Moreau et autres, 2020). Toutefois, selon les résultats de l'ESG de 2019, la plupart des Canadiens étaient d'avis que, au cours des cinq années ayant précédé l'enquête, le niveau de criminalité dans leur voisinage était demeuré à peu près le même (74 %). Alors que 1 répondant sur 5 (19 %) croyait que le nombre d'actes criminels commis dans son voisinage avait augmenté, une plus faible proportion (6 %) de répondants estimaient qu'il avait diminué.

Dans l'ensemble, la grande majorité des Canadiens croient que, comparativement aux autres voisinages canadiens, le nombre d'actes criminels commis dans leur voisinage est similaire (23 %) ou moins élevé (71 %). Seulement 4 % des personnes étaient d'avis qu'elles vivaient dans une région où il se commettait plus d'actes criminels que dans les autres régions du Canada, bien que, comme on pouvait s'y attendre, ces personnes étaient plus susceptibles d'avoir été victimes d'un crime violent ou d'un crime contre les ménages au cours des 12 mois ayant précédé l'enquête.

Les personnes selon lesquelles le nombre d'actes criminels commis dans leur voisinage était plus élevé qu'ailleurs au Canada affichaient des taux de victimisation avec violence et de victimisation des ménages plus de deux fois supérieurs à ceux observés chez les personnes estimant que le niveau de criminalité était semblable, et de quatre à cinq fois supérieurs à ceux observés chez les personnes jugeant que le nombre d'actes criminels commis dans leur voisinage était moins élevé que dans les autres régions du Canada (tableau 8).

Résumé

En 2019, selon les données de l'Enquête sociale générale (ESG), la plupart (78 %) des Canadiens étaient satisfaits de leur sécurité personnelle par rapport à la criminalité. Les femmes, ainsi que les personnes qui ont été victimes d'un crime, étaient moins susceptibles d'être satisfaites.

Les Canadiens ont déclaré plus de 8 millions d'actes criminels dans le cadre de l'ESG de 2019, le crime le plus courant étant le vol de biens personnels. Parmi les crimes violents mesurés au moyen de l'enquête, les voies de fait étaient les plus fréquentes, suivies des agressions sexuelles et des vols qualifiés. Environ 1 Canadien sur 5 (19 %) ou son ménage a été victime d'un crime en 2019.

D'après les données déclarées dans le cadre de l'ESG, certaines caractéristiques font en sorte qu'une personne ou un ménage soit exposé à un plus grand risque de victimisation. En 2019, les principaux facteurs liés à un risque plus élevé de victimisation avec violence étaient le fait d'être plus jeune, d'être une femme, d'être de minorité sexuelle, de vivre dans un voisinage où l'on perçoit l'existence de problèmes sociaux, d'avoir été sans-abri, d'avoir été victime de violence, d'avoir été témoin de violence, d'avoir subi des pratiques parentales sévères ou de la négligence durant l'enfance, et de prendre part à un plus grand nombre d'activités en soirée à l'extérieur de la maison.

D'autres groupes comme les Premières Nations, les Métis ou les Inuits (Autochtones) et les personnes ayant une incapacité affichaient également des taux de victimisation relativement élevés, mais ces facteurs n'augmentaient pas en soi le risque de victimisation.

Environ 3 incidents sur 10 (29 %) déclarés dans le cadre de l'ESG ont été portés à l'attention de la police. Plus particulièrement, seulement 6 % des agressions sexuelles ont été signalées à la police, ce qui en fait le crime le plus sous-signalé parmi les crimes mesurés au moyen de l'enquête.

Lorsque les caractéristiques de l'incident et les caractéristiques personnelles étaient prises en compte, la présence d'une arme et l'infliction de blessures corporelles lors de l'incident étaient les deux prédicteurs les plus probables du signalement de l'incident à la police. L'âge, le genre et le type de crime demeuraient significativement associés au signalement à la police.

Le présent rapport, qui traite de la victimisation criminelle au Canada en 2019, dresse un portrait global des expériences de victimisation avec violence et de victimisation des ménages, des répercussions de ces expériences, ainsi que des principaux corrélats de la victimisation, des niveaux de signalement à la police et des facteurs liés à la décision de signaler un incident. L'analyse future des données de l'ESG de 2019 peut porter plus précisément sur les expériences vécues par certaines populations ou sur certains types de victimisation.

Description de l'enquête

Le présent article repose sur les données de l'Enquête sociale générale (ESG) sur la sécurité des Canadiens (victimisation). En 2019, Statistique Canada a mené l'ESG sur la victimisation pour la septième fois. Les cycles précédents ont été menés en 1988, 1993, 1999, 2004, 2009 et 2014. L'ESG sur la victimisation vise essentiellement à mieux comprendre les enjeux liés à la sécurité des Canadiens, y compris les perceptions à l'égard de la criminalité et du système de justice, les expériences de violence entre partenaires intimes et la mesure dans laquelle les personnes se sentent en sécurité au sein de leur collectivité.

La population cible était composée des personnes de 15 ans et plus vivant dans les provinces et les territoires, à l'exception des personnes vivant en établissement à temps plein.

La collecte des données a eu lieu au cours de la période allant d'avril 2019 à mars 2020. Les réponses ont été obtenues au moyen d'interviews téléphoniques assistées par ordinateur (ITAO), d'interviews en personne (dans les territoires seulement) et, pour la première fois, d'une option d'autocollecte par Internet offerte aux répondants à l'ESG sur la victimisation dans les provinces et les capitales territoriales. Les personnes ont pu répondre dans la langue officielle de leur choix.

Une personne de 15 ans et plus a été choisie au hasard au sein de chaque ménage pour répondre à l'enquête. Un suréchantillon d'Autochtones a été ajouté à l'ESG de 2019 sur la victimisation afin de permettre une analyse plus approfondie des personnes appartenant à ce groupe de population. En 2019, la taille de l'échantillon final était de 22 412 répondants.

En 2019, le taux de réponse global s'établissait à 37,6 %. Parmi les non-répondants figuraient les personnes qui ont refusé de participer à l'enquête, celles qui ne pouvaient pas être jointes et celles qui ne parlaient ni le français ni l'anglais. Les chiffres des répondants de l'échantillon ont été pondérés afin que leurs réponses représentent la population canadienne de 15 ans et plus ne vivant pas en établissement.

Limites des données

Comme c'est le cas pour toutes les enquêtes auprès des ménages, les données comportent certaines limites. Les résultats reposent sur un échantillon et sont donc sujets à des erreurs d'échantillonnage. Des résultats légèrement différents auraient pu être obtenus si la population entière avait participé à l'enquête.

En ce qui a trait à la qualité des estimations, les limites inférieure et supérieure des intervalles de confiance sont présentées dans les tableaux et les graphiques. Les intervalles de confiance doivent être interprétés de la façon suivante : si l'enquête devait être répétée à de nombreuses reprises, 95 % du temps (ou 19 fois sur 20), l'intervalle de confiance couvrirait la valeur de la population réelle. Tout au long du présent article, sauf indication contraire, des différences statistiquement significatives ont été déterminées à l'aide d'intervalles de confiance de 95 %.

En plus des intervalles de confiance, les estimations sont classées dans des catégories de qualité en fonction de la taille de l'échantillon non pondéré. Pour l'ESG à l'échelle nationale, les estimations pouvaient être diffusées si l'échantillon non pondéré minimal était de 10 dans le numérateur et de 100 dans le dénominateur; les estimations inférieures à ces seuils sont marquées de la lettre F. De plus, les estimations marquées de la lettre E sont jugées de qualité marginale et doivent être utilisées avec prudence. Pour l'ESG à l'échelle nationale, cela comprend les estimations fondées sur un échantillon non pondéré se situant entre 100 et 199 (inclusivement) dans le dénominateur.

Statistique Canada a confiance en la qualité des données diffusées tirées de l'ESG de 2019 et veille à ce que les données soient adaptées à leur utilisation dans la présente analyse. Il est important de souligner que tout changement significatif dans la méthodologie d'enquête peut avoir des répercussions sur la comparabilité des données au fil du temps. Il est impossible de déterminer avec certitude si, et dans quelle mesure, les différences concernant une variable sont attribuables à un changement réel dans la population ou à des changements dans la méthodologie d'enquête. Il y a cependant des raisons de croire que l'utilisation du questionnaire électronique pourrait avoir une incidence sur les estimations. À chaque étape du traitement, de la vérification et de la diffusion, des efforts considérables ont été déployés pour produire les données les plus précises possible en ce qui a trait à leur niveau de détail et pour veiller à ce que les estimations publiées soient de bonne qualité, conformément aux normes de Statistique Canada. Toutefois, en raison de ces changements, il n'est pas approprié de comparer directement les résultats de l'ESG de 2019 à ceux des cycles précédents.

Il convient de souligner que, même lorsque la proportion de personnes ayant répondu à l'enquête en ligne est semblable, il se peut que l'effet du mode d'enquête soit différent d'une population à l'autre.

References

- ANDERSSON, Neil et Amy NAHWEGAHBOW. 2010. « Family violence and the need for prevention research in First Nations, Inuit, and Métis Communities », *Pimatisiwin*, Vol. 8, n° 2, p. 9-33.
- BRUNTON-SMITH, Ian. 2011. « Untangling the relationship between fear of crime and perceptions of disorder: Evidence from a longitudinal study of young people in England and Wales », *British Journal of Criminology*, Vol. 51, p. 885 à 899.
- BURCZYCKA, Marta. 2017. « Profil des adultes canadiens ayant subi des mauvais traitements durant l'enfance ». *La violence familiale au Canada : un profil statistique, 2015*. *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.
- CONROY, Shana. 2021. « La violence familiale au Canada : un profil statistique, 2019 », *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.
- CONROY, Shana, et Adam COTTER. 2017. « Les agressions sexuelles autodéclarées au Canada, 2014 », *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.
- COTTER, Adam. 2016. « Les perceptions des Canadiens à l'égard des problèmes dans leur voisinage, 2014 », *Mettre l'accent sur les Canadiens : résultats de l'Enquête sociale générale*, produit n° 89-652-X au catalogue de Statistique Canada.
- COTTER, Adam. 2021. « Violence entre partenaires intimes au Canada, 2018 : un aperçu », *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.
- COTTER, Adam, et Laura SAVAGE. 2019. « La violence fondée sur le sexe et les comportements sexuels non désirés au Canada, 2018 : Premiers résultats découlant de l'Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés », *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.
- GAU, Jacinta M. et Travis C. PRATT. 2008. « Broken windows or window dressing? Citizens' (in)ability to tell the difference between disorder and crime », *Criminology and Public Policy*, Vol. 7, n° 2, p. 163 à 194.
- GORE, Joseph. 2013. « Redressing First Nations historical trauma: Theorizing mechanisms for Indigenous culture as mental health treatment », *Transcultural Psychiatry*. Vol. 50, n° 5, p. 683-706.
- FEMMES ET FILLES AUTOCHTONES DISPARUES ET ASSASSINEES. 2019. *Réclamer notre pouvoir et notre place: le rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées*.
- HEIDINGER, Loanna et Adam COTTER. 2020. « Perceptions à l'égard de la sécurité personnelle parmi les groupes de population désignés comme minorités visibles au Canada pendant la pandémie de COVID-19 », *StatCan et la COVID-19: Des données aux connaissances, pour bâtir un Canada meilleur*, produit n° 45280001 au catalogue de Statistique Canada.
- IBRAHIM, Dyna. 2020. « Perceptions du public à l'égard des services de police dans les provinces canadiennes, 2019 », *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.
- JOHNSON, Holly. 2017. « Why doesn't she just report it? Apprehensions and contradictions for women who report sexual violence to the police », *Canadian Journal of Women and the Law*. Vol. 29, n° 1, p. 36 à 59.
- JOHNSON, Holly. 2012. « Limits of a criminal justice response: Trends in police and court processing of sexual assault », *Sexual Assault in Canada: Law, Legal Practice and Women's Activism*, publié sous la direction d'Elizabeth A. Sheehy, Université d'Ottawa, Ottawa, Ontario, p. 613 à 634.
- JAFFRAY, Brianna. 2020. « Les expériences de victimisation avec violence et de comportements sexuels non désirés vécues par les personnes gaies, lesbiennes, bisexuelles et d'une autre minorité sexuelle, et les personnes transgenres au Canada, 2018 », *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.
- MOREAU, Greg, JAFFRAY, Brianna, et Amelia ARMSTRONG. 2020. « Statistiques sur les crimes déclarés par la police au Canada, 2019 », *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.
- PERREAULT, Samuel. 2015. « La victimisation criminelle dans les territoires, 2014 », *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.
- ROTENBERG, Cristine and Adam COTTER. 2018. « Les agressions sexuelles déclarées par la police au Canada avant et après le mouvement #MoiAussi, 2016 et 2017 », *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.
- SABLE, Marjorie R., et autres. 2006. « Barriers to reporting sexual assault for women and men: Perspectives from college students », *Journal of American College Health*. Vol. 55, n° 3, p. 157 à 162.
- SIDIQUE, Julie A. 2016. « Age, marital status, and risk of sexual victimization: Similarities and differences across victim-offender relationships », *Journal of Interpersonal Violence*. Vol. 31, n° 15, p. 2556 à 2575.
- SIMPSON, Laura. 2018. « La victimisation avec violence et la discrimination au sein de la population des minorités visible, Canada, 2014 », *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.
- STATISTIQUE CANADA. 2020. « Les perceptions des Canadiens à l'égard de la sécurité personnelle depuis la pandémie de COVID-19 », *Le Quotidien*, le 9 juin.

STROM, Ida F., HJEMDAL, Ole K., MYHRE, Mia C., WENTZEL-LARSEN, Tore et Siri THORESEN. 2020. « The social context of violence: A study of repeated victimization in adolescents and young adults », *Journal of Interpersonal Violence*. Vol. 35, n° 11-12, p. 2210 à 2235.

TAYLOR, Caroline S., et Leigh GASSNER. 2010. « Stemming the flow: Challenges for policing adult sexual assault with regard to attrition rates and under-reporting of sexual offences », *Police Practice and Research*. Vol. 11, n° 3, p. 240 à 255.

TODOROVA, Irina L. et autres. 2010. « Perceived discrimination, psychological distress and health », *Sociology of Health & Illness*. Vol. 32, n° 6, p. 843 à 861.

VENEMA, Rachel M. 2014. « Police officer schema of sexual assault reports: Real rape, ambiguous cases, and false reports », *Journal of Interpersonal Violence*. Vol. 35, n° 5, p. 1 à 28.

WIDOM, Cathy Spatz, Sally J CZAJA, et Mary Ann DUTTON. 2008. « Childhood victimization and lifetime revictimization », *Child Abuse & Neglect*. Vol. 32, n° 8, p. 785-796.

Notes

^E à utiliser avec prudence

1. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les niveaux de signalement à la police, veuillez consulter la section « Signalement de la victimisation à la police ».
2. En plus des préoccupations relatives à l'effet du mode d'enquête faisant en sorte qu'il ne soit pas approprié d'effectuer des comparaisons avec les cycles antérieurs, la question de sélection servant au calcul du taux de vols de véhicules à moteur a légèrement changé de 2014 à 2019, et la modification semble avoir eu une incidence sur la façon dont les personnes ont répondu à la question. Les questions sur le vol de véhicules à moteur ont seulement été posées aux personnes dont le ménage possédait un véhicule à moteur. En 2014, on a demandé aux répondants si eux-mêmes ou un membre de leur ménage *avaient* un véhicule automobile au cours des 12 mois ayant précédé l'enquête. En 2019, on leur a demandé si eux-mêmes ou un membre de leur ménage *possédaient ou louaient* un véhicule au cours des 12 mois précédents.
3. Cette tendance diffère de celle qui se dégage des données sur les crimes violents déclarés par la police, qui révèlent que l'Indice de gravité des crimes violents est invariablement plus élevé dans l'Ouest et le Nord (Moreau et autres, 2020). Une explication clé de cette différence, c'est que les questions de l'Enquête sociale générale portent sur trois types de crimes, tandis que l'Indice de gravité de la criminalité tient compte d'un éventail plus large de crimes violents.
4. Une région métropolitaine de recensement (RMR) est composée d'une ou de plusieurs municipalités voisines situées autour d'un noyau central. Une RMR doit avoir une population d'au moins 100 000 habitants et le noyau central doit compter au moins 50 000 habitants. Pour être incluses dans une RMR, les municipalités adjacentes doivent avoir un degré d'intégration élevé avec le noyau, lequel est déterminé par le pourcentage de navetteurs établi d'après les données du recensement précédent sur le lieu de travail.
5. Une agglomération de recensement (AR) est composée d'une ou de plusieurs municipalités voisines situées autour d'un noyau central. Une AR doit avoir un noyau d'au moins 10 000 habitants. Pour être incluses dans une AR, les municipalités adjacentes doivent avoir un degré d'intégration élevé avec le noyau, lequel est déterminé par le pourcentage de navetteurs établi d'après les données du recensement précédent sur le lieu de travail.
6. Les régions rurales désignent les régions situées à l'extérieur des régions métropolitaines de recensement et des agglomérations de recensement.
7. La différence de taux de victimisation avec violence entre les personnes de 15 à 24 ans et celles de 25 à 34 ans n'est pas statistiquement significative.
8. L'âge était inclus dans toutes les analyses multivariées en tant que variable continue. Toutefois, pour faciliter la présentation et en raison des préoccupations liées à la taille restreinte de l'échantillon, on a analysé l'âge en tant que variable catégorique en dehors de l'analyse de régression.
9. La différence de taux d'agressions sexuelles entre les personnes de 15 à 24 ans et celles de 25 à 34 ans n'est pas statistiquement significative.
10. La différence de taux entre les hommes ayant une incapacité et les hommes n'ayant aucune incapacité n'est pas statistiquement significative.
11. La *Loi sur l'équité en matière d'emploi* définit les minorités visibles comme suit : « font partie des minorités visibles les personnes, autres que les autochtones, qui ne sont pas de race blanche ou qui n'ont pas la peau blanche », et près du quart des Canadiens appartiennent à un groupe de population qui entre dans cette catégorie. Les personnes qui déclarent appartenir à des groupes particuliers — principalement les Asiatiques du Sud, les Chinois, les Noirs, les Philippins, les Latino-Américains, les Arabes, les Asiatiques du Sud-Est, les Asiatiques de l'Ouest, les Coréens et les Japonais — sont désignées comme minorités visibles selon la définition de la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*. Autrement dit, les répondants n'ont pas volontairement déclaré leur appartenance à une minorité visible. Il s'agit plutôt d'une catégorie dérivée aux fins de l'analyse.

12. En raison de la taille de l'échantillon, il n'est pas possible de désagréger davantage les taux de victimisation avec violence selon le groupe de population particulier.
13. La violence subie durant l'enfance peut ne pas avoir été commise par un parent ou un fournisseur de soins, ou par le même parent ou fournisseur de soins que celui qui a perpétré la violence dont ces personnes ont été témoins.
14. Le taux observé chez les personnes qui ont été témoins de violence sans toutefois en avoir été l'objet s'établissait à 86 incidents pour 1 000 personnes (limite inférieure de l'intervalle de confiance de 95 %: 46; limite supérieure de l'intervalle de confiance de 95 %: 126), ce qui n'est pas statistiquement différent du taux observé chez les personnes qui n'en ont été ni témoins ni l'objet ($p = 0,0847$).
15. La différence de taux entre les personnes qui avaient entre 0 et 9 activités et celles qui en avaient entre 10 et 19 n'est pas statistiquement significative.
16. Les répondants pouvaient mentionner tous les motifs de discrimination ou de traitement injuste qui s'appliquaient à eux; pour cette raison, la somme des pourcentages de répondants ayant donné chacun des motifs ne correspond pas au pourcentage total de répondants qui ont fait l'objet de discrimination.
17. Un modèle de régression multivariée a été élaboré aux fins de l'analyse des facteurs liés au risque de victimisation des ménages. Le modèle initial comprenait la taille du ménage, la situation des particuliers dans le ménage, le fait qu'il s'agisse ou non d'un foyer multigénérationnel, le type de logement, le mode d'occupation du logement, la période de temps vécue par le répondant dans le logement, le nombre de déménagements au cours des cinq années ayant précédé l'enquête, le sentiment d'appartenance à la communauté locale, la perception selon laquelle il existe des problèmes sociaux dans le voisinage, le fait que le répondant ou son ménage ait été ou non dans l'incapacité de payer une facture prévue ou de faire d'autres paiements au cours des 12 mois précédents, et le lieu de résidence (provincial urbain, provincial rural, et territorial). Seules les variables significatives ont été conservées dans le modèle final; les rapports de cotes présentés correspondent aux résultats du modèle final.
18. Selon le type de fraude, certains incidents peuvent également avoir été consignés en tant qu'incidents de vol de biens du ménage ou de vol de biens personnels. Les incidents déclarés dans le module sur la fraude ne sont pas pris en compte dans le calcul des taux de victimisation globaux.
19. Quatre questions ont servi à évaluer la prévalence de la fraude au cours des cinq années ayant précédé l'enquête. On a demandé aux répondants si, au cours des cinq années précédentes, quelqu'un leur a pris de l'argent ou a acheté des biens et services en utilisant leurs renseignements personnels ou les renseignements liés à leurs comptes; quelqu'un a créé un compte ou obtenu des prestations, des services ou des documents en utilisant leurs renseignements personnels ou les renseignements liés à leurs comptes; quelqu'un leur a pris de l'argent en les trompant ou en leur mentant soit en personne, par téléphone ou en ligne; quelqu'un leur a fait un autre type de fraude.
20. En raison de la taille de l'échantillon, il n'est pas possible d'estimer la proportion de vols qualifiés perpétrés par des hommes.
21. La somme des catégories ne correspond pas au total, car les répondants pouvaient indiquer autant de types d'armes qu'il y en avait, le cas échéant.
22. L'estimation du nombre d'hommes qui ont été victimes d'un crime et qui ont subi au moins trois conséquences à long terme en raison de la victimisation dont ils ont fait l'objet est trop peu fiable pour être publiée.
23. Le modèle initial comprenait le type de victimisation, la présence de blessures, le lieu de l'incident, le lien entre la victime et le contrevenant, l'âge du contrevenant, le sexe du contrevenant, la présence d'une arme, la perception selon laquelle l'incident était lié ou non à la consommation d'alcool ou de drogues du contrevenant, et le fait que l'incident ait entraîné ou non au moins trois conséquences psychologiques à long terme. Seules les variables significatives ont été conservées dans le modèle final; les rapports de cotes présentés correspondent aux résultats du modèle final.
24. Le modèle initial comprenait l'âge, le genre de la victime, l'identité autochtone, l'orientation sexuelle, l'incapacité, l'appartenance à une minorité visible, le statut d'immigrant, l'état matrimonial, le lieu de résidence (provincial urbain, provincial rural, et territorial) et le niveau de confiance en la police. Seules les variables significatives ont été conservées dans le modèle final; les rapports de cotes présentés correspondent aux résultats du modèle final.

Tableaux de données détaillés

Tableau 1
Incidents de victimisation déclarés par les Canadiens, selon le type d'infraction, 2019

Type d'infraction	nombre (en milliers)	taux	intervalle de confiance de 95 %		
			de	à	
Victimisation avec violence					
Agression sexuelle ¹	940	30	21		39
Vol qualifié ¹	220	7	5		10
Voies de fait ¹	1 449	46	39		53
Total des incidents de victimisation avec violence¹	2 608	83	71		95
Victimisation des ménages					
Introduction par effraction ²	642	42	37		48
Vol de véhicules à moteur ou de leurs pièces ²	309	20	17		24
Vol de biens du ménage ²	984	65	58		71
Vandalisme ²	677	45	39		50
Total des incidents de victimisation des ménages²	2 612	172	160		184
Vol de biens personnels¹	3 068	98	88		107

1. Les taux sont calculés pour 1 000 personnes de 15 ans et plus.

2. Les taux sont calculés pour 1 000 ménages.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale sur la sécurité des Canadiens (victimisation).

Tableau 2
Incidents de victimisation déclarés par les Canadiens, selon la province ou le territoire, 2019

Province ou territoire	Victimisation avec violence ¹				Victimisation des ménages ²				Vol de biens personnels ³			
	nombre (000s)	taux	intervalle de confiance de 95 %		nombre (000s)	taux	intervalle de confiance de 95 %		nombre (000s)	taux	intervalle de confiance de 95 %	
			de	à			de	à			de	à
Terre-Neuve-et-Labrador	33	74	36	112	16	71*	48	94	29	66*	37	95
Île-du-Prince-Édouard	16	123	25	221	5	65*	33	98	13	98	52	144
Nouvelle-Écosse	104	126	72	180	44	101*	55	146	48	58*	37	80
Nouveau-Brunswick	72	112	0	250	39	119	65	172	52	81	40	122
Québec	351	49*	28	70	471	126*	104	147	485	68*	50	86
Ontario	1 050	86	63	108	808	145*	123	166	1 079	88	72	104
Manitoba	110	100	61	139	171	315*	243	386	124	113	76	149
Saskatchewan	77	82	33	130	129	269*	217	321	124	132*	100	165
Alberta	406	113	81	145	500	285*	245	325	478	133*	104	162
Colombie-Britannique	371	88	60	117	420	212*	173	252	624	149*	109	188
Yukon	5	150	0	301	3	195	151	238	4	119	86	152
Territoires du Nord-Ouest	6	187*	84	289	4	218	160	276	7	204*	136	272
Nunavut	8	290*	153	428	3	243*	178	308	1	43*	4	81
Canada	2 608	83	71	95	2 612	172	160	184	3 068	98	88	107

* valeur significativement différente de l'estimation pour le reste du Canada ($p < 0,05$)

1. Comprend l'agression sexuelle, le vol qualifié et les voies de fait. Les taux sont calculés pour 1 000 personnes de 15 ans et plus.

2. Comprend l'introduction par effraction, le vol de véhicules à moteur ou de leurs pièces, le vol de biens du ménage et le vandalisme. Les taux sont calculés pour 1 000 ménages.

3. Les taux sont calculés pour 1 000 personnes de 15 ans et plus.

Note : Pour chaque province ou territoire, on utilise une catégorie de référence différente pour déterminer les différences statistiquement significatives, soit le reste du Canada moins la province ou le territoire. Par exemple, la catégorie de référence pour Terre-Neuve-et-Labrador, ce sont les neuf autres provinces et les trois territoires.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale sur la sécurité des Canadiens (victimisation).

Tableau 3
Incidents de victimisation avec violence déclarés par les Canadiens, selon le type d'infraction et certaines caractéristiques démographiques et socioéconomiques, 2019

Caractéristiques	Agression sexuelle			Vol qualifié			Voies de fait			Total des incidents de victimisation avec violence		
	intervalle de confiance de 95 %			intervalle de confiance de 95 %			intervalle de confiance de 95 %			intervalle de confiance de 95 %		
	taux	de	à	taux	de	à	taux	de	à	taux	de	à
Genre												
Homme†	9	5	14	7	3	11	43	34	52	59	47	71
Femme	50†	32	67	7	4	11	49	38	59	106†	85	127
Non binaire	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F
Groupe d'âge												
15 à 24 ans†	103	47	160	12	2	22	61	34	88	176	111	241
25 à 34 ans	50	30	70	7	1	13	78	53	103	135	101	169
35 à 44 ans	19†	12	27	9	3	15	51	34	68	80†	59	100
45 à 54 ans	13†	3	22	12	3	21	47	33	62	72†	51	93
55 à 64 ans	7†	2	12	F	F	F	33†	22	44	42†	30	54
65 ans et plus	2†	1	4	2†	0	4	15†	9	21	20†	13	26
Orientation sexuelle												
Hétérosexuel†	19	14	24	6	4	9	45	38	52	70	61	79
Lesbienne ou gai	55	2	109	F	F	F	57	18	96	115	49	181
Bisexuel	541†	132	950	F	F	F	89	30	149	655†	231	1 079
Orientation sexuelle non classée ailleurs	145	16	273	F	F	F	F	F	F	320 ^E	49	592
Identité autochtone (Première Nation, Métis ou Inuit)												
Autochtone	35	9	60	21	5	38	121†	54	188	177†	97	258
Première Nation	F	F	F	F	F	F	63	26	99	127	33	220
Métis	F	F	F	F	F	F	181	43	319	225†	84	367
Inuit	F	F	F	F	F	F	185 ^E *	103	266	265 ^E *	114	415
Non-Autochtone†	30	20	39	7	4	9	44	37	51	80	68	92
Appartient à une minorité visible												
Oui	30	8	52	4	1	7	30†	15	45	64	37	92
Non†	29	19	39	8	5	11	51	43	59	89	75	102
Personne ayant une incapacité												
Oui	60†	36	84	15†	8	21	66†	51	81	141†	111	171
Non†	14	9	20	3	1	5	36	29	43	53	44	62
Statut d'immigrant												
Immigrant	12†	4	19	7	2	13	29†	19	40	48†	33	64
Non-immigrant†	36	24	48	7	4	10	52	43	60	95	79	110
État matrimonial												
Marié ou vivant en union libre	9†	5	13	5	2	10	40†	32	47	54†	44	63
Séparé, divorcé ou veuf	15†	8	21	10	3	7	46	32	61	71†	53	88
Célibataire, jamais marié†	81	50	111	11	5	17	60	43	77	152	115	188

^E à utiliser avec prudence

F trop peu fiable pour être publié

* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (p < 0,05)

† catégorie de référence

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale sur la sécurité des Canadiens (victimisation).

Tableau 4
Incidents de victimisation avec violence déclarés par les Canadiens, selon certaines expériences vécues au cours de la vie et caractéristiques liées au mode de vie, 2019

Expériences ou caractéristiques	pourcentage	intervalle de confiance de 95 %		Victimisation avec violence ¹		
		de	à	taux	de	à
A subi de la violence physique avant l'âge de 15 ans de la part d'un adulte						
Jamais [†]	76,1	75,2	77,0	57	46	67
Au moins une fois	22,4	21,5	23,3	170 [*]	132	208
A subi de la violence sexuelle avant l'âge de 15 ans de la part d'un adulte						
Jamais [†]	91,9	91,3	92,4	72	60	84
Au moins une fois	6,4	5,9	6,9	238 [*]	161	315
A subi des pratiques parentales sévères						
Jamais [†]	36,4	35,3	37,5	30	19	41
Au moins une fois	61,8	60,7	62,9	115 [*]	97	134
A été témoin de violence commise par un parent contre un autre parent, un fournisseur de soins, un adulte ou un enfant						
Jamais [†]	77,8	76,9	78,6	61	50	72
Au moins une fois	20,5	19,7	21,4	163 [*]	126	201
A déjà été sans-abri (y compris temporairement)						
Oui	9,3	8,7	10,0	207 [*]	154	260
Au cours des cinq années précédentes	2,5	2,1	3,0	311 [*]	160	463
Non [†]	88,8	88,1	89,5	70	58	82
Consommation excessive d'alcool (cinq consommations ou plus en une même occasion) au cours du mois précédent						
Oui	23,1	22,2	24,1	114 [*]	84	145
Non [†]	74,7	73,7	75,7	74	61	87
Consommation de marijuana au cours du mois précédent						
Oui	15,5	14,8	16,4	217 [*]	161	273
Non [†]	82,7	81,9	83,5	58	48	67
Consommation de drogues non prescrites (sauf la marijuana) au cours du mois précédent						
Oui	1,6	1,3	1,9	311 [*]	151	471
Non [†]	96,7	96,2	97,1	79	67	91
Problèmes sociaux dans le voisinage						
Oui	56,3	55,2	57,3	112 [*]	94	130
Non [†]	43,5	42,4	44,5	46	31	61
Nombre d'activités en soirée par mois						
0 à 9 activités [†]	52,3	51,1	53,4	57	44	69
10 à 19 activités	24,7	23,8	25,7	77	60	95
20 activités et plus	22,4	21,5	23,4	153 [*]	112	194

* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (p < 0,05)

† catégorie de référence

1. Comprend l'agression sexuelle, le vol qualifié et les voies de fait.

Note : Les taux sont calculés pour 1 000 personnes de 15 ans et plus. Le calcul des pourcentages comprend les réponses manquantes ou non précisées.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale sur la sécurité des Canadiens (victimisation).

Tableau 5
Incidents de victimisation déclarés par les Canadiens, selon certaines caractéristiques du ménage et du voisinage, 2019

Caractéristiques	Victimisation avec violence ¹			Victimisation des ménages ²			Vol de biens personnels ¹		
	taux	intervalle de confiance de 95 %		taux	intervalle de confiance de 95 %		taux	intervalle de confiance de 95 %	
		de	à		de	à		de	à
Situation des particuliers dans le ménage									
Personne seule [†]	104	78	130	182	154	210	80	54	105
Couple	46 [*]	34	57	138 [*]	120	155	74	59	89
Couple ayant des enfants	84	61	107	181	159	202	112 [*]	94	129
Famille monoparentale	128	85	171	216	175	258	126 [*]	94	158
Autre situation	88	46	131	152	118	185	94	68	120
Taille du ménage									
1 ou 2 personnes [†]	78	64	92	163	147	180	83	71	95
3 ou 4 personnes	92	69	115	191 [*]	169	214	109 [*]	92	125
5 personnes ou plus	76	43	108	165	133	198	112	83	141
Foyer multigénérationnel									
Oui [†]	95	32	158	157	103	211	105	65	146
Non	82	70	94	172	160	185	97	87	107
Type de logement									
Maison individuelle non attenante [†]	75	60	91	164	150	179	102	91	114
Maison jumelée, en rangée ou duplex	88	62	113	177	150	204	94	66	121
Appartement ou condo dans un immeuble	111 [*]	80	142	191	158	225	87	61	113
Autre logement	63	33	94	149	100	198	83	44	121
Mode d'occupation									
Propriétaire-occupant [†]	69	56	83	165	151	180	97	86	108
Locataire	132 [*]	104	160	189	163	215	101	79	124
Habite le logement depuis...									
Moins de 1 an [†]	114	69	158	208	156	260	118	77	159
1 an à moins de 5 ans	113	86	140	162	140	184	128	104	153
5 ans à moins de 10 ans	103	67	140	194	166	222	97	73	121
10 ans ou plus	58 [*]	45	72	165	146	183	82	70	94
Sentiment d'appartenance à la communauté locale									
Plus ou moins fort ou très fort [†]	69	57	81	161	145	177	84	73	95
Plus ou moins faible ou très faible	117 [*]	84	151	213 [*]	188	238	142 [*]	118	167
Aucune opinion	85	55	115	146	119	173	81	57	106
Mobilité résidentielle — déménagements au cours des cinq années précédentes									
0 ou 1 fois [†]	70	58	83	160	148	172	91	81	101
2 fois	104	64	143	220 [*]	171	270	130	83	176
3 fois ou plus	247 [*]	167	328	277 [*]	192	361	154 [*]	111	196
Problèmes sociaux dans le voisinage									
Oui	112 [*]	94	130	240 [*]	221	259	131 [*]	115	146
Non [†]	46	31	61	84	72	97	56	45	66
Revenu du ménage									
Moins de 40 000 \$ [†]	121	82	161	157	130	184	77	53	101
40 000 \$ à 79 999 \$	74 [*]	57	91	154	135	174	81	66	96
80 000 \$ à 119 999 \$	85	52	118	187	154	220	107	86	129
120 000 \$ ou plus	67 [*]	53	82	194 [*]	172	215	116 [*]	97	134

Voir les notes à la fin du tableau.

Tableau 5 — fin
Incidents de victimisation déclarés par les Canadiens, selon certaines caractéristiques du ménage et du voisinage, 2019

Caractéristiques	Victimisation avec violence ¹			Victimisation des ménages ²			Vol de biens personnels ¹		
	intervalle de confiance de 95 %			intervalle de confiance de 95 %			intervalle de confiance de 95 %		
	taux	de	à	taux	de	à	taux	de	à
Incapacité de payer des factures prévues ou de faire d'autres paiements au cours des 12 mois précédents									
Oui	187*	137	237	303*	251	354	157*	113	201
Non†	71	59	84	157	145	170	92	82	102

* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (p < 0,05)

† catégorie de référence

1. Les taux sont calculés pour 1 000 personnes de 15 ans et plus.

2. Les taux sont calculés pour 1 000 ménages.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale sur la sécurité des Canadiens (victimisation).

Tableau 6
Signalement à la police et raisons invoquées pour avoir signalé ou non l'incident, selon la victimisation avec violence, la victimisation des ménages et le vol de biens personnels, Canada, 2019

Signalement à la police et raisons invoquées pour avoir signalé ou non l'incident	Victimisation avec violence ¹			Victimisation des ménages ²			Vol de biens personnels		
	intervalle de confiance de 95 %			intervalle de confiance de 95 %			intervalle de confiance de 95 %		
	%	de	à	%	de	à	%	de	à
L'incident a été signalé à la police									
Oui	24	20	30	35	32	38	28	24	33
Par le répondant	19	15	24	24	21	26	22	18	26
D'une autre manière	5	3	8	10	9	13	6	4	8
Non	74	69	79	65	62	67	72	67	76
Raisons invoquées pour avoir signalé l'incident à la police³									
Pour mettre fin à l'incident ou pour être protégé	70	59	79	47	41	53	39	29	49
Afin que le contrevenant soit arrêté et puni	60	48	70	60	54	66	57	48	67
Pour déposer un rapport afin de pouvoir réclamer une indemnisation auprès de l'assureur	15	9	25	45	39	52	42	32	53
Estimait que c'était son devoir de prévenir la police	84	75	90	78	72	84	86	79	91
Parce que quelqu'un d'autre le lui a conseillé	25	16	37	17	13	23	23	16	32
Voulait récupérer ce qui a été volé ou perdu	8	4	15	37	31	43	42	32	52
Pour avertir d'autres personnes	57	45	69	55	49	61	71	62	79
Raisons invoquées pour ne pas avoir signalé l'incident à la police⁴									
Peur de la vengeance	19	12	29	5	4	7	4	2	7
La police n'aurait pas retrouvé les objets volés ou le contrevenant	18	13	24	57	53	61	54	48	60
L'incident n'était pas assez important	53	44	62	63	59	67	65	59	70
Le service reçu de la police dans le passé n'était pas satisfaisant	13	8	19	16	13	19	8	6	11
Ne voulait pas que le contrevenant ait des démêlés avec la justice	30	21	40	7	5	9	4	2	8
Le fait de communiquer avec la police l'embêtait	49	40	58	37	33	41	32	26	38
Le signalement causerait honte et déshonneur à la famille	14	8	25	2	1	3	2	1	3
Il s'agissait d'une affaire privée ou personnelle	48	39	57	25	21	28	21	17	27
Il s'agissait d'un délit anodin	56	47	65	71	67	74	72	66	77
Personne n'a été blessé ou il n'y a eu aucune perte financière	47	38	57	50	46	54	48	42	53
Il n'y avait aucune intention malveillante	32	24	42	26	23	29	27	22	32
Le contrevenant n'aurait pas été puni de façon adéquate	37	28	48	28	25	32	29	24	35
Ne voulait pas être embêté par le processus judiciaire ou en avait peur	32	24	41	22	19	26	24	18	30
La police aurait fait preuve de parti pris	15	10	24	3	2	5	3	2	4
Aucune indemnisation de l'assureur n'était possible ou un rapport d'incident de la police n'était pas exigé à cette fin	5	3	9	16	13	19	12	10	16
Rien n'a été volé ou tout a été récupéré	24	17	33	19	16	22	9	7	13
L'incident a été signalé à une autre instance officielle	10	6	16	6	4	8	7	5	11
Craignait de ne pas être cru	19	12	29	3	2	6	5	2	10
Ressentait de l'embarras ou de la honte	25	16	37	2	1	4	3	2	6
Ne pensait pas que ce genre de chose pouvait être signalé	29	20	41	16	13	18	18	14	23
Autre raison	5	3	8	3	2	4	2	1	3

1. Comprend l'agression sexuelle, le vol qualifié et les voies de fait.

2. Comprend l'introduction par effraction, le vol de véhicules à moteur ou de leurs pièces, le vol de biens du ménage et le vandalisme.

3. Parmi les répondants qui ont personnellement signalé l'incident à la police. Les répondants pouvaient donner toutes les raisons applicables.

4. Parmi les répondants qui ont dit que l'incident n'a pas été signalé à la police. Les répondants pouvaient donner toutes les raisons applicables.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale sur la sécurité des Canadiens (victimisation).

Tableau 7
Caractéristiques des incidents violents, selon qu'ils ont été signalés ou non à la police, Canada, 2019

Caractéristiques de l'incident	Incidents signalés à la police [†]			Incidents non signalés à la police			Tous les incidents		
	intervalle de confiance de 95 %			intervalle de confiance de 95 %			intervalle de confiance de 95 %		
	%	de	à	%	de	à	%	de	à
A entraîné des blessures									
Oui	26	17	38	11 [*]	5	23	15	9	23
Ayant requis des soins médicaux	7	3	16	3	1	7	4	2	7
N'ayant pas requis de soins médicaux	19	11	31	9	3	21	11	6	20
Non	74	62	83	88 [*]	77	95	85	77	90
A entraîné au moins trois conséquences psychologiques à long terme									
Oui	23	15	32	15	8	27	16	10	25
Non	76	67	84	85	73	92	83	75	89
Lieu de l'incident									
À la maison ou à proximité de la maison de la victime	36	26	46	17 [*]	11	24	22	17	28
Autre résidence privée	6	3	10	17 [*]	9	29	14	8	24
Commerce ou établissement institutionnel	35	26	47	46	37	55	43	36	50
Rue ou autre lieu public	22	15	32	19	14	26	19	15	25
Autre lieu	F	F	F	2	1	4	2	1	3
L'incident s'est produit sur le lieu de travail de la victime									
Oui	37	27	48	23 [*]	17	30	26	20	33
Non	63	52	73	76 [*]	69	82	73	66	79
Nombre de contrevenants									
Un contrevenant	65	54	74	89 [*]	83	93	83	77	87
Deux contrevenants ou plus	22	15	32	6 [*]	3	12	10	7	15
Ne sait pas	10	5	20	4	2	8	6	3	9
Lien du contrevenant avec la victime¹									
Membre de la famille	5	2	9	F	F	F	3	1	5
Ami, voisin ou connaissance	26	18	37	47 [*]	38	58	42	34	51
Étranger	60	49	70	44 [*]	34	53	48	40	56
Autre lien	9	4	19	7	4	12	7	4	11
Âge du contrevenant²									
Moins de 18 ans	10	4	23	15	7	29	14	7	25
18 à 24 ans	12	6	22	16	9	25	15	10	22
25 à 34 ans	36	25	49	29	20	38	30	23	38
35 à 44 ans	22	12	35	14	10	21	16	11	21
45 à 54 ans	8	4	15	13	8	20	12	8	17
55 ans et plus	9	4	20	12	8	18	11	8	16
Sexe du contrevenant²									
Masculin	86	75	93	89	83	93	89	84	92
Féminin	12	6	22	7	4	12	8	5	12
Ne sait pas	F	F	F	F	F	F	2	1	6

Voir les notes à la fin du tableau.

Tableau 7 — fin
Caractéristiques des incidents violents, selon qu'ils ont été signalés ou non à la police, Canada, 2019

Caractéristiques de l'incident	Incidents signalés à la police [†]			Incidents non signalés à la police			Tous les incidents		
	intervalle de confiance de 95 %			intervalle de confiance de 95 %			intervalle de confiance de 95 %		
	%	de	à	%	de	à	%	de	à
Présence d'une arme³									
Oui	52	42	62	16 [*]	11	21	25	20	31
Arme à feu	8	3	18	F	F	F	2	1	5
Couteau	11	5	22	6	3	11	8	5	13
Autre arme	41	31	51	8 [*]	5	12	16	12	20
Non	39	30	49	76 [*]	68	82	66	59	72
Ne sait pas/n'ayant pas lieu de figurer ⁴	8	5	15	9	5	15	8	5	13
Incident lié à la consommation de drogues ou d'alcool du contrevenant									
Oui	54	44	63	39 [*]	30	49	43	36	51
Non	20	13	29	39 [*]	29	49	34	26	42
Ne sait pas/n'ayant pas lieu de figurer ⁴	27	19	35	22	15	30	23	17	29

F trop peu fiable pour être publié

* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (p < 0,05)

† catégorie de référence

1. Selon les incidents où le nombre de contrevenants était connu. Représente le lien du contrevenant avec la victime (lorsqu'il y a un seul contrevenant) ou celui du contrevenant ayant le lien le plus proche avec la victime (lorsqu'il y a plus d'un contrevenant).

2. Selon les incidents impliquant un seul contrevenant.

3. La somme des pourcentages des incidents comportant la présence d'une arme à feu, d'un couteau et d'une autre arme ne correspond pas au pourcentage total des incidents où une arme était présente, étant donné que les victimes pouvaient faire état de toutes les armes applicables.

4. Cette catégorie comprend un faible nombre de répondants qui ont déclaré ne pas avoir été physiquement présents lors de l'incident.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale sur la sécurité des Canadiens (victimisation).

Tableau 8
Perceptions à l'égard de la criminalité, du voisinage et de la sécurité, et taux de victimisation avec violence et de victimisation des ménages, Canada, 2019

Caractéristiques du voisinage ou perception à l'égard du voisinage	pourcentage	intervalle de confiance de 95 %		Victimisation avec violence ¹			Victimisation des ménages ²		
		de	à	taux	de	à	taux	de	à
Comparativement aux autres régions du Canada, croit que le nombre d'actes criminels commis dans son voisinage est :									
Plus élevé	4,5	4,0	5,0	229	145	313	551	450	652
À peu près le même	23,5	22,5	24,5	111	82	140	261	228	294
Moins élevé	71,2	70,1	72,2	64	51	77	114	103	124
Au cours des cinq années précédentes, croit que le nombre d'actes criminels commis dans son voisinage³ :									
A augmenté	19,1	18,3	20,0	139	101	178	393	349	438
A diminué	6,5	5,9	7,1	90	50	131	206	146	266
Est demeuré à peu près le même	73,6	72,6	74,6	68	55	82	119	108	131
Sentiment d'appartenance à la communauté locale									
Plus ou moins fort ou très fort	61,1	59,9	62,2	69	57	81	161	145	177
Plus ou moins faible ou très faible	24,6	23,5	25,6	117	84	151	213	188	238
Aucune opinion	14,1	13,3	15,0	85	55	115	146	119	173
Perçoit un problème social dans le voisinage									
Oui	56,3	55,2	57,3	112	94	130	240	221	259
Non	43,5	42,4	44,5	46	31	61	84	72	97
A pris des mesures pour se protéger ou protéger ses biens contre des actes criminels au cours des 12 mois précédents									
Oui	20,8	19,9	21,8	183	140	226	347	309	386
Non	79,1	78,1	80,0	57	47	67	129	117	141
Satisfaction à l'égard de la sécurité personnelle par rapport à la criminalité									
Très ou plutôt satisfait	77,7	76,8	78,7	67	56	78	136	123	148
Très ou plutôt insatisfait	3,9	3,5	4,4	203	104	303	608	486	729
Ni satisfait ni insatisfait, ou sans opinion	18,1	17,2	19,0	128	89	167	233	201	265

1. Les taux sont calculés pour 1 000 personnes de 15 ans et plus.

2. Les taux sont calculés pour 1 000 ménages.

3. Exclut les répondants ayant déclaré qu'ils ne vivaient pas dans leur voisinage actuel depuis suffisamment longtemps pour y évaluer le nombre d'actes criminels.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale sur la sécurité des Canadiens (victimisation).

Modèle 1

Régression logistique : risque de victimisation avec violence, 2019

Variable dépendante	rapport de cotes	Intervalle de confiance de 95 %	
		de	à
Âge	0,97***	0,97	0,98
Nombre d'activités en soirée	1,02**	1,00	1,03
Genre			
Homme	catégorie de référence
Femme	1,39*	1,07	1,79
Non binaire	non significatif
Est de minorité sexuelle			
Oui	1,93**	1,24	3,00
Non	catégorie de référence
Perçoit un problème social dans son voisinage			
Oui	1,50**	1,11	2,01
Non	catégorie de référence
A subi de la violence physique ou sexuelle avant l'âge de 15 ans de la part d'un adulte			
Jamais	catégorie de référence
Au moins une fois	1,62**	1,20	2,18
A déjà été sans-abri (y compris temporairement)			
Oui	1,64**	1,22	2,22
Non	catégorie de référence
A été témoin de violence commise par un parent contre un autre parent, un fournisseur de soins, un adulte ou un enfant			
Oui	1,47**	1,12	1,95
Non	catégorie de référence
A subi des pratiques parentales sévères			
Oui	2,01***	1,39	2,91
Non	catégorie de référence
A consommé de la marijuana au cours des 30 jours précédents			
Oui	1,89***	1,42	2,52
Non	catégorie de référence

... n'ayant pas lieu de figurer

* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ($p < 0,05$)

** valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ($p < 0,01$)

*** valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ($p < 0,001$)

Note : Seules les caractéristiques significatives ont été conservées dans le modèle final. Le modèle initial comprenait toutes les variables des tableaux 3 et 4, ainsi que le lieu de résidence (provincial urbain, provincial rural, ou territorial).

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale sur la sécurité des Canadiens (victimisation).